

PROCES-VERBAL
du 2 février 2016

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015	9
<i>Unanimité</i>	9
1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	9
PRESENTATION M. DESMET	12
<i>Unanimité</i>	13
1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Don de jours de repos à un parent d’un enfant gravement malade	13
PRESENTATION M. DESMET	14
<i>Unanimité</i>	15
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Mandat au Centre de Gestion pour le lancement d’une consultation pour la mise en œuvre d’un contrat groupe d’assurance statu- taire	15
PRESENTATION M. DESMET	16
<i>Unanimité</i>	17
1.04 – ADMISSION EN NON VALEUR	17
PRESENTATION M. BOSSUT	18
<i>Unanimité</i>	18
1.05 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – Exécution du budget	18
PRESENTATION M. BOSSUT	19
Débat.....	27
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Roncquoise Citoyenne ».....	31
Abstention : « Roncq Avenir ».....	31
1.06 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2015	32
PRESENTATION M. BOSSUT	34
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Roncquoise Citoyenne ».....	34
Abstention : « Roncq Avenir ».....	34
1.07 – AFFECTATION DE L’EXCEDENT DE L’EXERCICE 2015	34
PRESENTATION M. BOSSUT	35
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Roncquoise Citoyenne ».....	35
Abstention : « Roncq Avenir ».....	35
1.08 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2015	35
PRESENTATION M. BOSSUT	36
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq avec vous ».....	36
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne ».....	36

1.09 – VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS MUNICIPAUX SUR UN SITE DE VENTE EN LIGNE – Information au Conseil municipal.....	36
PRESENTATION M. BOSSUT	38
Débat	38
<i>Unanimité</i>	39
1.10 – FISCALITE LOCALE 2016 – Maintien des taux communaux	39
PRESENTATION M. BOSSUT	40
Débat	41
<i>Unanimité</i>	42
1.11 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2016 – Non fiscalisation ..	42
PRESENTATION M. BOSSUT	43
<i>Unanimité</i>	43
1.12 – EXERCICE 2016 – Budget Primitif	44
PRESENTATION M. BOSSUT	45
Débat	52
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	68
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	68
1.13 – BUDGET 2016 – Autorisations de programme – Ajustement	69
PRESENTATION M. BOSSUT	71
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	71
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	71
1.14 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des obligations de service public (OSP) avec la SCIC Kaléide – Acomptes prévisionnels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 – Avenant n° 5	71
PRESENTATION M. GILME.....	72
Débat	72
<i>Unanimité</i>	74
1.15 – METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – Création de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de charge (CLETC) – Approbation du Conseil Municipal du rapport d’évaluation	74
PRESENTATION M. GILME.....	75
<i>Unanimité</i>	76
1.16 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2015 – 6^{ème} versement – Subvention 2016 – 1^{er} acompte et versement	76
PRESENTATION M. DA SILVA.....	78
<i>Unanimité</i>	78
1.17 – FOURRIERE ANIMALE – Ligue Protectrice des Animaux du Nord (LPA) – Convention à renouveler – Période 2016-2017	78
PRESENTATION M. DUQUESNE.....	79
<i>Unanimité</i>	79
1.18 – VALORISATION D’ACTIFS MUNICIPAUX – Cession possible des parcelles d’espaces verts et délaissés – Délibération cadre.....	79
PRESENTATION M. PETILLON	80
Débat	83
<i>Unanimité</i>	87

1.19 – DEMANDES DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME – Emplacement réservé de superstructure n° 2 : Levée partielle – Suppression partielle de la marge de recul rue de Linselles – Avis du Conseil municipal.....	87
PRESENTATION M. PETILLON	88
<i>Unanimité</i>	88
1.20 – AIRE ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme (PLU) – Avis du Conseil municipal.....	89
PRESENTATION M. PETILLON	90
<i>Unanimité</i>	91
1.21 – PROCEDURE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE – Avis du Conseil municipal.....	91
PRESENTATION M. PETILLON	91
<i>Unanimité</i>	91
1.22 – DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – Programmation 2016 – Présentation d’un projet et demande de subvention	92
PRESENTATION M. DESMET	92
<i>Unanimité</i>	93
1.23 – PROMENADE DE FLANDRE – Partenariat pour l’emploi entre la Métropole Européenne de Lille (MEL), les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, La Maison de l’emploi Lys-Tourcoing, le Pôle emploi Nord/Pas-de-Calais, la SCI du Petit Menin – Convention de partenariat	93
PRESENTATION Mme THOREZ.....	94
Débat	95
<i>Unanimité</i>	96
1.24 – PARC D’ACTIVITES « PIERRE MAUROY » - Dénomination de voies	96
PRESENTATION Mme BUCHET.....	96
<i>Unanimité</i>	98

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Mesdames, Messieurs, je vous salue et je salue le public présent.

Je voudrais tout d'abord présenter mes condoléances à Thérèse-Marie COUVREUR qui n'est pas parmi nous. Ce matin, elle assistait aux funérailles de son papa, M. Gérard POILON. Tous, nous lui présentons nos condoléances les plus attristées.

Je voudrais encore signaler à notre Assemblée le décès, il y a une semaine, de M. Christian DELEU, qui a été Conseiller municipal ici même. Nous avons présenté à sa famille nos condoléances.

Nous allons entrer dans l'ordre du jour un peu plus joyeusement quand même, notamment à travers les activités de la **Jeunesse**.

- › Du 21 au 31 décembre, les ALSH de Noël avec des effectifs extrêmement importants.
- › A l'école Picasso, on a beaucoup profité d'une station de ski reconstituée, tout à fait sympathique, dans une ambiance très festive puisqu'on s'approchait des fêtes de fin d'année. Vous voyez, sur les très belles photos projetées, comme les enfants étaient ravis.

Vivons en forme

Toujours dans cet esprit.

C'est un vrai succès et je félicite toutes les équipes de la piscine, Johan VANDERELSTRATE, qui ont lancé cette activité d'aquatraining. C'est la grande nouveauté sportive de ce début d'année. Il faut quand même se le dire, Roncq est l'une des premières villes de la métropole lilloise à proposer cette activité dans son bassin nautique, toujours pour mieux vivre en forme.

Il s'agit d'un circuit d'une dizaine d'ateliers aquatiques destinés à allier plaisir et travail musculaire... C'est bon pour les abdominaux, l'intérieur et l'extérieur des cuisses... On m'a préparé une note sur le sujet mais je vais peut-être en passer le détail. Vous irez vous renseigner à qui de droit.

Mais c'est aussi très bon pour le travail cardio-vasculaire pour les jeunes comme pour les moins jeunes, pour les sportifs ou non sportifs, pour les nageurs ou non nageurs. C'est donc un sport qui s'adresse vraiment à tous.

Le 8 janvier toutes les séances de 30 mn étaient complètes pour apprécier le pole dance, la pole-box, le trampoline ou encore le circuit training, c'est-à-dire plus de 200 personnes en 2 heures. C'est un vrai succès !

Pour votre information, l'eau permet de multiplier par dix le nombre de mouvements que l'on fait au sol tout en exploitant sa résistance sur le corps. On sort de là (soi-disant mais on va aller l'expérimenter ensemble joyeusement) sans danger, ni courbatures et toutes les parties du corps travaillent leur musculation.

Je vous invite vivement à rejoindre le peloton des nombreux aqua traineurs...

Arts de vivre

› Les élus présents, notamment Jacqueline FONSECA, ont assisté à l'exposition de 16 œuvres de l'Artothèque à la Médiathèque tourquennoise Andrée-Chedid qui est achevée aujourd'hui puisqu'elle se déroulait jusqu'au 30 janvier.

Nous avons proposé quelques œuvres au LaM de Villeneuve d'Ascq.

C'était cette fois avec l'Artothèque de Tourcoing avec laquelle nous faisons naturellement un travail en commun, très tissé.

Cette exposition intitulée « L'art en balade » montrait 16 œuvres, entre autres de Niki de Saint-Phalle, Jef Aerosol, Robert Combas, Pierre Olivier, Philippe Honoré. Et, dans la foulée, a été lancée la carte unique pour les usagers des deux villes leur permettant d'emprunter des ouvrages à la Médiathèque de Tourcoing ou encore à Roncq pour les Tourquennois avec une seule carte. C'est quand même un principe de progrès tout à fait considérable.

Merci à vous, Jacqueline.

› Le 11 janvier, avec Anne THOREZ et toute l'équipe, nous étions ici même pour présenter nos vœux aux acteurs économiques. On ne va pas se le rejouer mais cela fait toujours plaisir de se dire combien cette Ville est en bonne santé sur le plan économique. Tout le bienfait de cette opération ne nous revient pas mais à tous ceux qui se sont inscrits dans cette trame très dynamique, lorsqu'il fallait reconverter notre tissu économique, pour le faire soit en logements, soit en activités économiques, et prévoir –justement aussi– les parcs d'activités économiques qui allaient accueillir les entreprises.

Nous délibérerons tout à l'heure sur la dénomination de deux rues du parc d'activités Pierre-Mauroy. C'est l'occasion de se dire que nous avons, à Roncq en tout cas, toujours prévu le foncier qu'il fallait pour pouvoir accueillir les entreprises qui non seulement donnent du

travail, font vivre notre tissu local mais encore nous amènent des recettes tout à fait importantes pour notre Commune.

› Le 14 janvier, j'ai donc adressé, avec Bruno NAPIERALA, Directeur général des services, nos vœux de santé et de bonheur à nos 200 fonctionnaires et collaborateurs, qui étaient réunis salle Catry. Au seuil de l'année 2016, rappeler le nombre de chantiers que nous allons devoir honorer et toujours continuer, malgré les difficultés que nous connaissons, d'investir non seulement pour donner du travail à nos artisans mais aussi pour faire que cette Ville continue de vivre son cheminement logique malgré les vicissitudes financières.

Restons dans la litanie des vœux.

› Le 15 janvier, c'étaient les vœux à la police en mairie de Linselles puisque nous le faisons une fois à Linselles, une fois à Roncq dans le cadre de l'intercommunalité avec Linselles. Nous avons donc pu accueillir M. WULVERYCK, Commissaire divisionnaire central de Lille et Commissaire d'agglomération, et saluer surtout Olivier DIMPRE, qui nous quitte pour la circonscription de police de Roubaix.

Nous avons naturellement mis en exergue l'excellent travail des ASVP et la bonne coordination entre les ASVP et la police nationale, rappelant qu'il est important que l'Etat ne se désengage pas de cette mission régaliennne qui est sans doute la plus importante de ses missions : assurer notre protection.

Puis on a rappelé le dispositif déroulé par M. DESMET qui consiste à déployer la vidéo-protection sur les axes majeurs et nous mettrons un peu d'argent pour le faire.

› Le 16 janvier, moment important puisque c'est celui où l'on rencontre la population. Le public était plutôt nourri ce jour-là et c'est tant mieux.

Nous avons pu rappeler tout ce que nous faisons mais surtout mettre à l'honneur un certain nombre de personnalités que vous voyez à l'écran, tant du monde politique, économique qu'associatif comme nous le faisons régulièrement.

› Du 11 au 15 janvier, vous avez été plus nombreux qu'il y a deux ans à déposer au Centre technique municipal le sapin de Noël pour le broyer par les techniciens de la Ville et former ainsi un paillage écologique pratique et économique.

Je m'excuse, je suis un peu encombré. Je risque de ne pas trop parler ce soir, ce qui vous fera un peu de vacances ; je laisserai mes collègues s'exprimer.

Inauguration

Le 9 janvier, c'était l'inauguration de la résidence HabiTED – moment important et très beau puisqu'il conclut une période de gestation avec Fabienne DE OLIVIERA, que nous avons mis à l'honneur lors de mes vœux.

Moment émouvant parce que nous avons pu entendre le jeune Arthur, de mémoire, qui nous a fait la présentation et qui nous a accueillis sur place pour nous montrer comment cela fonctionnait.

En même temps le Président du Conseil départemental a pu voir combien les petites unités autonomes non seulement étaient intéressantes sur le plan du fonctionnement mais permettaient aussi de faire des économies d'échelle.

Les petites unités autonomes, c'est l'avenir.

Continuons à dérouler ce genre de structures qui nous permettent à la fois d'innover, de répondre à des vrais besoins de société comme celui-là et, surtout, d'être dans une démarche très innovante pour la Commune puisque nous sommes la première structure à accueillir ce type de public qui en a vraiment besoin.

Cette structure s'appelle « le lavoir ».

Coopération décentralisée

Vous le voyez au fond de la salle : Khalidou KEBE nous vient de Sélinkégny après avoir fait ses études à Paris et au Maroc.

Vous connaissez Khalidou parce que c'est génération Roncq-Sélinkégny pur sucre. Comme vous le voyez à l'écran à mon pupitre en 2014 présenter ses vœux.

Aujourd'hui, il est en stage pour quelques mois dans le but de développer à Roncq, dans la Métropole et à la Région puisque nous travaillerons avec Gérald DARMANIN, qui a en charge cette belle délégation à la Région, les relations économiques surtout puisque l'on veut, tel qu'on vous l'explique depuis quelques années, passer de la coopération qui était fort utile sur le plan social à une coopération économique. Donc grâce à sa connaissance et surtout à ses codes de l'Afrique, Khalidou va nous permettre d'ouvrir les portes et je sais, pour en discuter avec lui, que les premiers échanges qu'il a depuis quinze jours sont très productifs puisqu'on a déjà des échanges avec Dakar pour former en apprentissage, comme je vous l'avais expliqué, un certain nombre de nos jeunes qui sont là-bas à Sélinkégny ; le but, c'est d'éviter des migrations qui ne servent strictement à rien puisqu'ici ça n'est pas l'Eldorado et on peut se noyer en Méditerranée. C'est un gâchis humain.

Donc faire en sorte de reticoter sur place du travail et, autre face, de témoigner devant les écoles et aussi devant les plus âgés, ce qu'est la réalité de l'Afrique. Finalement on ne la connaît pas : c'est une Afrique en croissance ; c'est aussi une Afrique qui porte des traditions, qui porte une vraie culture.

C'est important pour nous de connaître cette culture.

Nous souhaitons donc à Khalidou un bon stage parmi nous et, surtout, qu'il soit le plus productif pour lui dans sa carrière et, pour nous, en termes d'accueil de l'autre.

Propreté de la Ville

Le 26 janvier, c'est un exemple que l'on prend et je voudrais saluer nos agents des services publics qui sont allés donner un petit coup de propre le long de la ligne de chemin de fer de l'avenue de Flandre. Il est vrai que c'est beaucoup plus clair ; les gens sont contents.

Mais on fait ce que l'on peut avec les moyens du bord.

Sachant que nous sommes confrontés à un vrai problème sur le CIT, que j'ai demandé à la MEL de régler. C'est plutôt pas mal parce que j'ai cette casquette mais, malgré tout, c'est compliqué parfois d'obtenir certaines satisfactions.

Des bennes supplémentaires seront déposées sur le parking du CIT. Vous le savez, il y a une grande concentration de routiers du monde entier qui y viennent. Aujourd'hui la MEL a disposé des sanitaires dignes de ce nom, ce qui n'existait pas depuis 20 ans. C'est un progrès que l'on peut saluer et applaudir des deux mains. En même temps, les comportements parfois inciviques des personnels de la route nous obligent à exercer une prévention plus importante, parfois des sanctions... C'est plus compliqué parce que ce sont des personnes que l'on a du mal à repérer. En tout cas, en prévention, on disposera de bennes supplémentaires parce que l'on ne peut pas continuer d'y aller tous les jours. Pour résumer, on ne peut pas faire que le CIT ; on a d'autres parties de la ville sur lesquelles il y a des points de vigilance. On ne peut donc pas affecter tout le service Propreté uniquement sur la propreté du CIT !

Voilà, Mesdames, Messieurs, le contenu de l'éphéméride très important de ce mois écoulé.

Je me tourne vers Monsieur GLIBERT pour lui demander de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 2 FEVRIER 2016 : 33**PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET – Chantal NYS - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Thibault TELLIER - Natalie CARDON - Rose-Marie BUCHET – Fernando ROCHA - Jaquelina FONSECA - Claudine ZAHM - Xavier DUQUESNE – Réjane CASTEL - Franck GILME – Colette DEBEUF - Dany DELBECQUE – Jean-Valéry MONVOISIN - Claudie RIUS - Mustapha GUIROUS - Alexandra COUSTY - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA - Jeannique VANDEWIELE

PROCURATIONS :

Laurent WINDELS donne procuration à Thierry MITTENAERE
Louis COSYN donne procuration à Rodrigue DESMET
Patrick VANDAMME donne procuration à Eric ZAJDA

EXCUSEE :

Thérèse-Marie COUVREUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**M. LE MAIRE -**

Sans remarque, ni observation, votre avis est réputé favorable ; je vous en remercie.

Et sans plus attendre, je suis heureux de passer la parole à Monsieur DESMET.

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs issu de nos délibérations du 29 septembre 2015 (n°29/09/2015/55) et du 16 décembre 2015 (n°16/12/20158/73) nécessite une actualisation dès l'instant où des mouvements internes doivent intervenir.

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (TNC)	Suppression	Création
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>						
<u>Emplois fonctionnels</u>						
Directeur Général des Services (DGS)	A	1	1			
Directeur Général Adjoint des services (DGA)	A	0	0			
<u>CATEGORIE A</u>						
<u>Cadre d'emplois des Attachés</u>						
Attaché Principal	A	1	1			
Attaché	A	2	2			
<u>CATEGORIE B</u>						
<u>Cadre d'emplois des Rédacteurs</u>						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	4	4		- 1	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Rédacteur	B	6	5			
<u>CATEGORIE C</u>						
<u>Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs</u>						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	1		- 1 (TNC à 50%)	

Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	7	6			- 1 (TNC à 50%)
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	12	11			- 1 (TNC à 50%)
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	14	9			- 3 (1TNC à 50%)
FILIERE TECHNIQUE						
Emploi fonctionnel						
Directeur des Services Techniques	A	1	0			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur Principal	A	3	3			
Ingénieur	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2			
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2			
Technicien	B	2	2			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2			
Agent de Maîtrise	C	12	12			
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	18	18			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	39	34	4		- 5 (1 TNC à 28h sem)
FILIERE CULTURELLE						
Emploi spécifique						
Professeur de Musique	B	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Professeurs d'Enseignement Artistique						
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	0	0			
Cadre d'emplois des Bibliothécaires						
Bibliothécaire	A	1	1			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique						
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	6		
Cadre d'emplois des Assistants de conservation						
Assistant de Conservation Principal 1 ^{ère} classe	B	0	0			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine						
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	1			
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	1	0			-1
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2			
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	6	6			

FILIERE SPORTIVE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des éducateurs des APS						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	4	3		- 1	
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0		- 1	
Educateur des APS	B	2	2			
FILIERE ANIMATION						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des animateurs						
Animateur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0			
Animateur	B	1	1			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des adjoints d'animation						
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	C	1	0		- 1	
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	C	0	0			+ 1
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale						
Chef de Service de Police Municipale	B	1	1			
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de police municipale						
Gardien de Police Municipale	C	1	1			

EMPLOIS NON TITULAIRES OU CONTRACTUELS ET CDI

CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (TNC)	Création ou suppression
FILIERE TECHNIQUE				
CATEGORIE C				
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques				
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	1	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
CATEGORIE B				
Rédacteur	1	1		
CATEGORIE C				
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	1	1	1	
FILIERE CULTURELLE				
CATEGORIE B				
Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique				
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	
CHARGE DE COMMUNICATION				
	1	1		

EMPLOIS DE NON TITULAIRES ET CONTRACTUELS

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/Alinéa Loi du 26/01/1984	Définition du poste	Echelon	Indice brut	Postes pourvus	Création
Attachés	A	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Responsable de la cellule Achats Publics	2ème	423	1	
Adjoins Administratifs	C	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Secrétaire au Secrétariat Général	1 ^{er}	340	0	
Adjoins Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activités	Agents d'entretien et surveillants de cantine à temps complet et à temps non complet	1er	340	43	
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activités	Piscine	1 ^{er}	348	2	
		3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	Piscine	1 ^{er}	348	1	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activités	Professeurs de Musique	1er, 6ème ou 7ème	350-418-422	10	
Contractuels	A	3.3.2 Emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Chargé de communication	Délibération du 10/12/2002	IB 1015 maxi	0	- 1
	A	Article 110	Collaborateur de Cabinet	Délibération du 08/01/1990		1	

Le Comité Technique a été informé de ces mouvements internes lors de la séance du 28 janvier 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du tableau des effectifs.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter trois délibérations qui ont été présentées en réunion plénière ainsi qu'au CTP et qui ont fait l'unanimité. Ce sont trois délibérations importantes.

La première porte sur le tableau des effectifs. Comme présenté il y a quelque temps, on essaie de toiletter notre tableau des effectifs. Cette délibération porte donc une nouvelle actualisation des effectifs, surtout des nominations et, par conséquent, des suppressions de postes antérieurs.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ? (pas de demande).

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade

La Loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 a rendu possible, dans le secteur privé, le don anonyme d'une partie des jours de repos à un collègue dont l'enfant souffre d'une maladie ou d'un handicap grave ou des conséquences d'un accident grave. Ce dispositif a été transposé à la Fonction Publique Territoriale par décret n° 2015-580 du 28 mai 2015.

La Ville de RONCQ souhaite permettre à ses agents de bénéficier en cas de besoin de ces nouvelles dispositions dans les conditions reprises ci-après :

Un agent public (titulaire, stagiaire ou contractuel) peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps (C.E.T.), au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants.

L'article 2 du décret précité précise la nature des jours pouvant faire l'objet d'un don :

- *les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) de l'année en cours ;*
- *les jours de congés annuels acquis au titre de l'année en cours. Les jours de congés annuels ne peuvent être donnés que pour tout ou partie de sa durée excédant 20 jours ouvrés.*

Le don de jours épargnés sur un compte épargne-temps peut être réalisé à tout moment. Le don de jours non épargnés sur un CET peut être fait jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les jours de repos sont acquis.

L'agent qui souhaite donner un ou plusieurs jours de repos formule sa demande par écrit, le don, fait sous forme de jour entier, ne devient définitif qu'après accord du supérieur hiérarchique.

L'agent qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos en fait la demande par écrit auprès de l'autorité territoriale. La demande est accompagnée d'un certificat médical détaillé remis sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit l'enfant et attestant la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant. La collectivité dispose de 15 jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos.

Dans le cas où un agent souhaite bénéficier d'un don de jours de repos, la Ville informe, par tous moyens à sa convenance, l'ensemble du personnel de la possibilité de réaliser un don au profit du demandeur en respectant la confidentialité sur les raisons médicales à l'origine de la demande.

Le congé pris au titre des jours donnés peut être fractionné à la demande du médecin traitant l'enfant. L'absence de l'agent bénéficiaire du don de jours de repos peut excéder 31 jours consécutifs et peut se cumuler avec les congés annuels. La durée du congé est plafonnée à 90 jours par enfant et par année civile.

Les jours de repos accordés ne peuvent alimenter le compte épargne-temps de l'agent bénéficiaire. Aucune indemnité ne peut être versée en cas de non utilisation de jours de repos ayant fait l'objet d'un don. Le reliquat de jours donnés non consommés est restitué au service gestionnaire de la Ville.

Conformément à l'article 8 du décret n° 2015-580 du 28 mai 2015, l'agent bénéficiaire du don de jours de repos a droit au maintien de sa rémunération pendant sa période de congé. La durée de ce congé est assimilée à une période de service effectif.

Les membres du Comité Technique ont été informés de la mise en œuvre de ce dispositif au cours de sa séance du 28 janvier 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en application de ce dispositif au sein de la Ville de RONCQ.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. DESMET –

Il s'agit d'une avancée sociale : une possibilité de don de jours de repos (qui était réservée au privé) à un collègue dont l'enfant souffre d'une maladie ou d'un handicap grave ou des conséquences d'un accident grave. Le décret du 28 mai 2015 transpose le dispositif à la Fonction publique territoriale.

Nature des jours pouvant faire l'objet du don !

- jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) de l'année en cours
- jours de congés annuels acquis au titre de l'année en cours
- ou don de jours entiers épargnés

Donateur :

- être agent public (titulaire, stagiaire ou contractuel)
- faire une demande par écrit qui sera anonyme pour le bénéficiaire
- accord du supérieur hiérarchique

Bénéficiaire :

- agent public relevant du même employeur
- demande formulée par écrit auprès du Maire accompagnée d'un certificat médical détaillé.

Enfant malade :

- âgé de moins de 20 ans
- atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident grave rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants

Délai d'instruction par la Collectivité territoriale :

- 15 jours ouvrables

Durée du congé

- Plafond de 90 jours par enfant et par année

Pas d'alimentation possible du Compte Epargne Temps du bénéficiaire, ni d'indemnité en cas de non-utilisation des jours de repos ayant fait l'objet d'un don.

Maintien de la rémunération pour l'agent bénéficiaire.

Le dossier a été soumis le 28 janvier au CTP ; on a échangé sur cette avancée en souhaitant que cette possibilité soit la moins utilisée possible (cela voudrait dire que des enfants seraient malades). Il s'agit toutefois d'une avancée sociale qui permettra aux agents d'être auprès de leurs proches et, surtout, de les accompagner pendant ces moments difficiles.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.03 - PERSONNEL MUN ICIPAL - Mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation pour la mise en œuvre d'un contrat groupe d'assurance statutaire

L'assurance statutaire permet de garantir la Commune contre les risques financiers liés au personnel en cas de décès, d'invalidité, d'indisponibilité de l'agent (maladie, accident de service, maternité...).

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Nord a décidé lors de sa séance du 10 novembre 2015, de lancer une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des collectivités et établissements qui le souhaitent. La Commune restera libre d'adhérer ou non au dispositif.

La Ville de RONCQ étant son propre assureur, elle supporte seule l'ensemble des frais, en constante augmentation, découlant de l'indisponibilité physique de ses agents. Pour cette raison, il apparaît aujourd'hui opportun de s'associer à la consultation du Centre de Gestion du Nord afin de pouvoir éventuellement bénéficier d'un taux plus avantageux.

A défaut d'assurer l'ensemble des risques, il est important d'assurer le risque long et particulièrement coûteux, à savoir :

- la longue maladie et la longue durée ;*
- les accidents du travail et la maladie professionnelle ;*
- la maternité ;*
- le décès.*

Plusieurs paramètres peuvent impacter le coût de la prime :

- le périmètre des risques à assurer ;*
- la sinistralité observée pour chacun des risques ;*
- la structure de la population (métiers, âges...).*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mandater le Centre de Gestion du Nord (CDG59) afin de mener à bien la consultation relative au contrat groupe d'assurance statutaire, tout en se réservant la faculté d'y adhérer.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. DESMET –

Nous avons examiné le dossier en séance plénière et nous vous demandons aujourd'hui de donner mandat au Centre de gestion pour le lancement d'une consultation pour la mise en œuvre d'un contrat de groupe d'assurance statutaire.

Pour développer un peu le sujet, à ce jour toutes les assurances maladie ou accident de travail sont prises en charge par la collectivité.

M. le Maire va mandater le Centre de gestion tout d'abord pour nous proposer un dispositif d'assurance : avec échanges avec le CTP et nos collègues du Conseil municipal, pouvoir choisir les options possibles entre l'arrêt de maladie simple, l'arrêt pour congé de maternité ou l'accident grave dont la collectivité devrait assurer les soins. Dans ce cas également, nous souhaitons utiliser cette procédure le moins possible mais, dans un premier temps, nous allons mandater le Centre de gestion pour faire un appel à concurrence avec les autres collectivités et pouvoir apporter son aide dans ce dispositif.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

Bravo, Monsieur DESMET, vous avez réussi à créer un consensus communal ; j'espère que Monsieur BOSSUT en fera autant et je n'en doute absolument pas...

1.04 - ADMISSION EN NON VALEUR - Exercices 2012 - 2013 - 2014 et 2015
--

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2012 : 38,50 €

Exercice 2013 : 48,62 €

Exercice 2014 : 275,04 €

Exercice 2015 : 23,40 €

TOTAL : 385,56 €

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2012	Mandat d'annulation 70	Remboursement de facture TOTAL POUR LE REDEVABLE	38,50 € 38,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
2013 2014	Titre 1454 Titre 53	Frais de restauration scolaire Frais de restauration scolaire TOTAL POUR LE REDEVABLE	48,62 € 70,72 € 119,34 €	Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes
2014 2014 2014 2014 2014	Titre 366 Titre 525 Titre 613 Titre 694 Titre 859	Frais de garderies scolaires Frais de garderies scolaires Frais de garderies scolaires Frais de garderies scolaires Frais de garderies scolaires TOTAL POUR LE REDEVABLE	26,48 € 29,68 € 33,92 € 6,36 € 45,22 € 141,66 €	Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes
2014 2014 2014	Titre 607 Titre 608 Titre 690	Frais de restauration scolaire Frais de garderies scolaires Frais de restauration et de garderie scolaires TOTAL POUR LE REDEVABLE	25,80 € 16,96 € 8,34 € 51,10 €	Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes
2015	Titre 101	Frais de CLSH TOTAL POUR LE REDEVABLE	5,16 € 5,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	Mandat d'annulation 53	Avoir sur facture TOTAL POUR LE REDEVABLE	11,56 € 11,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
2015 2015	Titre 221 Titre 222	Frais CLSH Frais de restauration scolaire TOTAL POUR LE REDEVABLE	12,90 € 5,34 € 18,24 €	Combinaison infructueuse d'actes Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL GENERAL	385,56 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2016, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 26 janvier 2016.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous prenez le relais.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Chaque année, nous vous présentons le montant des produits irrécouvrables dont la liste est dressée par le Comptable du Trésor, le Trésorier principal d'Halluin. Ce sont notamment des frais de restauration scolaire et de garderie.

Ce sont donc des impayés qui, pour les années 2012 à 2015, s'élèvent à 385,56 € que nous vous demandons de passer en pertes bien que le Trésorier continue à poursuivre le recouvrement de ces créances.

Toutefois il nous faut aujourd'hui les constater comptablement.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Exécution du budget

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rodrigue DESMET, 1^{er} Adjoint, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) *lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) *constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) *reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*

- 4) *arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) *prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. BOSSUT –

Je vais donc vous présenter le compte administratif 2015 et, avant que Monsieur le Maire ne sorte, je ferai un petit rappel. S'agissant en effet du compte administratif du Maire, il est d'usage que pendant la présentation, notamment au moment du vote, M. le Maire quitte la séance. Ce compte administratif est le fruit des résultats (dépenses, recettes) de l'exercice 2015.

Je souhaite simplement préciser que nous avons changé la formule de présentation et du calendrier budgétaire. Ce soir nous allons voter le compte administratif, l'affectation des résultats et le budget primitif. Il n'y aura donc plus de budget supplémentaire puisque le résultat du compte administratif est intégré directement dans le budget primitif ; il n'y aura que des décisions modificatives au fil de l'eau, si le besoin s'en fait sentir.

Pour la forme, je voudrais également préciser que les résultats de ce compte administratif ont été clôturés au 31 décembre 2015. Ces éléments ont été présentés à la Commission ; il fallait que tous les éléments soient prêts pour le 15 janvier, notamment au niveau des services financiers de la Commune ainsi que des services financiers de la Trésorerie principale d'Halluin et de la Trésorerie générale de Lille.

L'exercice a été difficile mais il a été réalisé et je remercie les services financiers et les services de l'Etat pour leur efficacité dans la présentation de ce compte administratif ainsi que la poursuite et la mise en œuvre de ce budget sous la dynamique de notre Directeur général des services, Bruno NAPIERALA.

Je le souligne en préambule car c'est important. Je ne sais pas si nous pourrons le renouveler chaque année ; cela dépendra du calendrier. Aujourd'hui toutefois nous pouvons vous les présenter ; sur quinze jours, cela a été assez rapide puisque le 15 janvier tout était clos et les éléments envoyés le soir même sachant que nous les avons eus le matin de la Trésorerie principale.

M. LE MAIRE –

Je vous quitte donc mais je vous assure qu'il fait froid derrière ; c'est une punition.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

Je vais donc vous présenter le compte administratif de l'exercice 2015. Un certain nombre de slides vont être projetés que nous reprendrons pour la présentation du budget primitif.

Plan pluriannuel de fonctionnement

Vous avez sous les yeux la période 2008-2015 ; 2008 a été supprimé, chaque année on enlève une année bien entendu.

Vous pouvez relever la capacité d'autofinancement disponible entre 2009 et 2015 :

2009 1,3 M€

2010 à 2015 on a essayé de la maintenir entre 1,6 M€ et 1,9 M€

2015 1,9 M€ de capacité d'autofinancement sachant que dans les années à venir celle-ci baissera vraisemblablement, étant donné la réduction des dotations de l'Etat et les augmentations de charges qui nous sont imputées.

Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses imprévues, ont été réalisées à hauteur de 94 %.

Les prévisions budgétaires ont été surestimées dans certains chapitres, particulièrement dans les charges à caractère général. Il nous faut donc mieux affiner ces prévisions pour les prochaines années. C'est la raison pour laquelle nous allons nous appuyer sur le contrôle de gestion pour lequel Franck GILME, notre collègue, va proposer certaines dispositions.

L'année 2015 a été une année d'observation. Il en parlera peut-être.

L'année 2016 sera l'année de la réalisation et nous allons essayer d'affiner pour être au plus près du budget présenté ; j'estime néanmoins qu'un taux global de 94 % de réalisation est correct.

Charges à caractère général	87 %
Charges de personnel	98 %
Autres charges de gestion courante	97 %
Intérêt de la dette	85 %
Charges exceptionnelles	73 %

Répartition des dépenses de fonctionnement

Je voudrais simplement rappeler aujourd'hui que la fonction la plus importante, au niveau du compte administratif et du budget 2016 également, c'est le service des écoles : on n'est pas loin de 30 % : c'est la première dépense de la Commune. Il est important de le souligner parce que c'est l'intérêt que la Commune porte à la jeunesse et aux dépenses scolaires.

Enseignement/formation : 32,72 % en 2015.

↗ Les postes en baisse :

Une baisse sensible de notre assurance « dommage aux biens » ; le contrat a été renégocié...

Une baisse également de notre facture d'eau.

Une baisse du compte « Fêtes et cérémonies » puisque le choix a été fait de privilégier certains temps forts, notamment le cocktail républicain, la fête de Noël, etc.

↗ Les postes en hausse :

Ce sont principalement les prestations de service, particulièrement les prestations liées à la jeunesse (ALSH et activités périscolaires) ainsi que la mutualisation de la restauration avec Tourcoing.

Pourquoi ces postes sont-ils en hausse, et notamment la mutualisation avec Tourcoing ?

Il faut savoir que si l'on était resté en interne, on aurait dû investir pas moins de plusieurs millions d'euros pour la rénovation de notre cuisine centrale pour la basculer de la liaison chaude à la liaison froide.

Bien entendu on participe à une activité avec la mutualisation avec Tourcoing ; on a fait quelques investissements en collaboration avec Tourcoing. Il y a une légère hausse mais, globalement, c'est un gain par rapport à la charge précédente quand nous étions seuls. Je crois que la mutualisation (on en reparlera dans les prochains mois) c'est un objectif vers lequel il faut se tourner parce qu'en se groupant, on peut réaliser des économies d'échelle.

Il faudra, de toute façon, attendre les résultats 2015 pour constater la dépense réelle de la mutualisation avec Tourcoing.

Une augmentation de 12 % pour l'entretien (réparations diverses) des bâtiments communaux.

On note également une augmentation de 20 % du chapitre Honoraires. La dépense était de 54.000 € en 2014 pour passer à 65.000 € en 2015. C'est dû principalement à divers contentieux.

Egalement une hausse des dépenses d'énergie : 667.000 € contre 628.000 € l'année dernière soit une hausse de 6 % liée à une hausse des tarifs et une consommation plus importante dans les bâtiments scolaires.

Le budget Espaces verts a augmenté de 17 % notamment pour l'entretien du patrimoine végétal et englobe également la gestion des cimetières (exhumations).

⇒ **Les charges de personnel** restent stables, en baisse de 1,67 % : non-remplacement de départs et volonté affirmée d'externaliser.

La masse salariale représente 49 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la moyenne nationale, de notre strate, qui est de 56 %.

⇒ **Les charges de gestion courante** sont en retrait de 300.000 € soit – 12,73 %.

Entre autres par la mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2015 de la Caisse des écoles : plus de versement de subvention, ces dépenses étant bien entendu récupérées dans le budget principal de la Commune.

La suppression de la contribution à différents syndicats intercommunaux, notamment le Syndicat de la Becque de Neuville et de ses affluents.

Des subventions restent stables :

- Kaléide : 770.000 € en 2015
- Associations : 293.000 €
- CCAS : 350.000 €

La participation aux écoles privées est en augmentation : 506.525 € en 2015 contre 484.792 € en 2014.

⇒ **Les intérêts de la dette** en baisse de 16,5 % due à l'extinction progressive de notre dette principale et à une baisse continue des taux variables.

Nous avons quelques emprunts basés sur le taux Euribor et les taux variables sont actuellement en baisse.

↗ **Les charges exceptionnelles** augmentent.

Il faut le nuancer, c'est dû à des régularisations d'écritures comptables, notamment des recettes de fonctionnement qui n'avaient pas été reçues les années antérieures.

La quasi-totalité des dépenses de fonctionnement vous est présentée sur ce slide. Comme je le disais tout à l'heure : Enseignement/formation est le premier budget de la Commune avec un taux de 32,72 %.

Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 16,672 M€ comme vous pouvez le constater sur le tableau projeté. La réalisation est à hauteur de 101 %.

Ce montant ne tient pas compte des travaux en régie ni de l'excédent de fonctionnement de 100.000 € qui est reporté. Si on rajoutait ce dernier, les recettes réelles s'élèveraient alors à 16,772 M€.

↗ **Recettes de fonctionnement (graphique projeté)**

Les impôts et taxes représentent.....	70,80 %
Les dotations, subventions et participations	21,62 %
Les produits des services	5,94 %

Les **impôts et taxes**, c'est la fiscalité locale : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâti.

Sur la projection, vous voyez que Roncq est légèrement au-dessus de la moyenne nationale mais, en contrepartie, au niveau du budget, je vous présenterai les bases d'imposition. Vous verrez alors que la commune de Roncq est en dessous de la moyenne nationale. C'est la raison pour laquelle les taux sont plus élevés puisque les bases sont beaucoup plus basses.

Les **produits de gestion** chutent fortement ; la baisse est de 13,75 % due à la réforme des NAP puisqu'il y a moins de repas servis dans les restaurants scolaires. L'après-midi, quand il y a NAP, en général les parents reprennent les enfants chez eux.

Les **impôts et taxes** progressent de 4,16 %. Cette augmentation est liée à l'augmentation des droits de mutation. En 2014 on a perçu 460.000 € pour 628.000 € en 2015.

La fiscalité locale augmente donc de 4,11 % ; c'est dû principalement à la livraison d'une centaine de logements et à la revalorisation des valeurs locatives de 0,9 %.

Concernant la taxe foncière bâti, je voudrais préciser que les locaux à usage professionnel et commercial représentent près de 50 % de cette taxe foncière. Donc la moitié de cette recette

est le fait des entreprises, artisans et commerçants. C'est important, cela marque la dynamique du tissu économique et la volonté continue de la Commune de développer la zone d'activités économiques avec l'extension du Parc Pierre-Mauroy et également de maintenir et soutenir l'activité en centre-ville.

Les **dotations et participations** sont en baisse de 11 % notamment suite à la baisse de la DGF. Au moment du budget, vous verrez une baisse de DGF sur 2 à 3 ans de 700.000 €.

Production de logements, population, effectifs scolaires

Il nous est apparu intéressant de vous présenter un graphique relatif à l'évolution de la production de logements et des effectifs scolaires :

- une baisse des enfants scolarisés dans nos écoles.
- la production de logements en hausse.
- la population augmente également.

Par contre, la population scolaire est en baisse ce qui veut dire que, dans les prochaines années, on va se retrouver face à un vieillissement de la population parce que les gens vivent plus longtemps. Dans les années à venir, il va donc falloir se pencher justement sur l'accompagnement du vieillissement de la population. A un moment donné, on parlait du 3^{ème} âge puis du 4^{ème} âge ; aujourd'hui on va parler du 5^{ème} âge.

Résultat de la section de fonctionnement et capacité d'épargne

Recettes réelles totales	16.722. 979 €
Dépenses totales.....	15.230.196 €
Résultat budgétaire de l'exercice.....	1.492.783 €
Un excédent antérieur reporté 2014	100.000 €
Soit un excédent à affecter	1.592.783 €

On a donc une capacité d'autofinancement qui est largement suffisante pour assurer (comme je l'indiquais) non seulement le remboursement de la dette (capital+intérêts) qui s'élève à plus de 600.000 € mais aussi le financement d'une partie conséquente des investissements qui vous seront proposés lors de la présentation du budget.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 58 % mais si l'on extrapole et que l'on inclut les restes à réaliser et les travaux en cours, ce ratio passe à 87 %, donc un ratio raisonnable.

Je ne vais pas faire défiler les slides relatifs aux restes à réaliser. Si vous le souhaitez, vous pouvez bien entendu en avoir communication.

Bilan des dépenses réalisées en 2015

- Achats de végétaux et aménagements paysagers
- Divers aménagements dans les espaces publics
- Travaux à l'Hôtel de ville
- Travaux dans les bâtiments scolaires
- Sinistre dans les anciens ateliers
- Pose d'ossuaires
- Divers agencements dans les bâtiments municipaux
- Travaux d'éclairage public
- Renouvellement de certains véhicules du parc automobile
- Achat de matériels informatiques
- Divers achats de matériels et équipements
- Démarrage des travaux de réhabilitation de l'annexe mairie en 2015
- Elaboration de l'agenda accessibilité
- Logiciels, licences, certificats informatiques

Recettes réelles d'investissement

Elles s'élèvent à 2.580.339 € dont 1.752.643 € de recettes propres. Ensuite vous avez le fonds de compensation de la TVA, le solde reporté année N-1 et les excédents de fonctionnement.

Résultat de la section d'investissement

Recettes réelles totales	2.843.103 €	
Dépenses totales.....	2.150.799 €	
Résultat budgétaire de l'exercice.....	692.303 €	
Excédent reporté	552.662 €	
Un solde d'exécution positif.....	1.244.966 €	
Restes à réaliser en dépenses	- 746.938 €	
Restes à réaliser en recettes	+ 71.466 €	
Soit un excédent de financement	569.494 €	que l'on reporte sur 2016

Résultat général et affectation

Un résultat comptable global de 1.592.783 € dont une partie sera affectée en recettes de fonctionnement (200.000 €) et la plus grande partie au compte 1068-réserves pour des recettes d'investissement (1.392.783 €).

Evolution de la dette de 2008 à 2015

Une augmentation assez sensible en 2009 puisqu'on avait mobilisé un emprunt de 2 M€ auprès du groupe Dexia, à taux variable (actuellement le taux est légèrement en baisse).

Aujourd'hui nous sommes dans une période qui stagne puisque nous nous désendettions progressivement et, dans les années à venir, ce sera le cas également.

Vous pouvez voir sur le graphique que l'on passe en 2014 de 617.519 € à 601.992 €.

Cela permet de garder une capacité d'autofinancement importante pour pouvoir financer nos investissements futurs, ce que je présenterai dans les délibérations suivantes au niveau du budget.

Situation des emprunts « ville »

4 emprunts à taux fixe et 3 emprunts à taux variable.

J'en parlerai au niveau de la renégociation des emprunts sachant que j'ai déjà évoqué le sujet au cours de la Commission plénière.

Situation des emprunts garantis

Le capital restant dû sur l'ensemble des emprunts garantis auprès de tiers : AFTE, HLM Notre logis, HLM Logicil, est de 1.274.586 €.

J'en ai terminé.

Je remercie l'ensemble des services financiers, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT, Marjorie VAN ENDE qui a élaboré tous ces slides, sous la houlette de notre Directeur général des services, Bruno NAPIERALA, pour le travail complet réalisé sur un temps très court (je le rappelle) pour pouvoir produire ces éléments.

Bravo à eux ; on peut les applaudir.

(Applaudissements)

M. DESMET –

Merci, Patrick.

Merci aux services pour leur rapidité et leur fonctionnement toujours efficace pour ce compte administratif.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci.

Nous aussi, nous félicitons les services ; d'ailleurs nous les avons applaudis en même temps que vous et nous l'avons déjà souligné lors de la Commission. Mais c'est toujours bon de le répéter à nouveau.

Pour revenir à votre intervention par rapport à la capacité d'autofinancement qui diminuait cette année alors qu'elle avait un peu remonté l'année dernière, nous faisons quand même remarquer que si cette capacité d'autofinancement baisse, c'est aussi parce que l'on affecte un peu plus de résultats dans les investissements plutôt que de les conserver en fonctionnement. Du coup, mécaniquement, cela se traduit par une petite baisse de la capacité d'autofinancement mais, globalement, on s'y retrouve.

C'est la seule remarque que j'avais à mon niveau ; je vous remercie.

M. DESMET –

Monsieur BOSSUT, voulez-vous répondre ?

M. BOSSUT –

Il y a baisse de capacité d'autofinancement du fait d'une baisse des dotations de l'Etat et des charges supplémentaires... Des NAP à financer notamment les activités périscolaires, la baisse de la dotation d'Etat ainsi que des dépenses supplémentaires. Automatiquement, recettes moins dépenses, on a une baisse des recettes, et si les dépenses augmentent, on a moins de capacité d'autofinancement. Même si ensuite on injecte le résultat de ces recettes-moins-dépenses en investissement, ce qui vient principalement de la baisse de la CAF, ce sont quand même les baisses de recettes.

C'est important à souligner !

C'est la raison pour laquelle, je le redirai en présentant le budget 2016, on va continuer à regarder au plus près nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager de l'autofinancement afin de pouvoir investir dans les prochaines années puisqu'on vous a présenté le programme d'investissements assez importants sur le mandat. Il faut donc pouvoir les réaliser ; il ne faut pas faire supporter à la Commune une charge d'emprunt trop lourde qui obérerait, justement, l'autofinancement et qui nous obligerait à rembourser du capital et des intérêts ce qui amoindrirait nos investissements.

Sur le sujet, il faut rester assez prudent et, dans les recettes de fonctionnement, pouvoir élargir nos champs de recettes. Et comment les élargit-on ?

Par la production de logements et l'extension des activités économiques et commerciales !

C'est important ; cela ramène de la taxe foncière et cela génère également de l'activité.

Cela se reporte également au niveau de la MEL qui nous verse la dotation.

Si la MEL perçoit la Contribution Economique Territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle, elle nous reverse ensuite une part du gâteau à partager beaucoup plus importante. C'est donc important.

M. DESMET –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

C'est vrai qu'il y a des baisses de dotations ; vous le rappelez tout le temps puisque vous évoquez à peu près 300.000 € de baisse tous les ans.

Mais vous le compensez largement par une bonne gestion, que nous n'avons jamais remise en cause non plus, puisque certaines dépenses sont en baisse et, mécaniquement, des recettes de l'imposition sur les bases (et non pas sur les taux) ce qui fait aussi augmenter ces recettes et qui réduit cette perte de recettes au niveau des dotations de l'Etat.

M. DESMET –

Il est vrai que nous restons vigilants comme l'a dit M. BOSSUT. Si on ne voit pas comment avoir des apports dans le futur, on sait bien que les dotations vont baisser. On ne va pas faire des plans sur 3 ans sachant qu'ils sont plutôt négatifs par rapport aux dotations ; on a cette vision.

Je salue par ailleurs le fait que vous disiez, encore une fois, que la gestion de la Ville est bonne. C'est très bien mais il faut rester vigilant. Sur le reste, on n'est peut-être pas dans la même vision sur l'emprunt et les investissements mais il y a une bonne gestion.

Je salue également le travail que fait Patrick qui, avec ses services, est toujours vigilant dans ce que l'on pourrait promettre ou pour essayer d'aller plus loin parfois.

M. ZAJDA –

Dire qu'il y a une bonne gestion ne veut pas dire que nous sommes d'accord sur toutes les baisses de fonctionnement.

M. DESMET –

Je ne l'ai pas exprimé ainsi.

M. ZAJDA –

Je parle en tant que financier de la bonne tenue des dépenses.

Quant à l'emprunt, on en reparlera lors de l'examen du budget. Je réserve mon intervention à ce propos.

Vous disiez que l'on ne fait pas un plan à 3 ans. Je pense justement qu'il vaut mieux faire un plan à 3 voire 5 ans.

M. DESMET –

Voire au-delà... Ce n'est pas à court terme, mais plutôt à long terme.

Monsieur GILME.

M. GILME –

Si je peux confirmer, dans la continuité de ce qui pourra être fait dans les projections : sur l'année 2016 on va se consacrer à la mise en place du contrôle de gestion au niveau de la municipalité. A travers cela, on va se fixer des objectifs. Des rencontres se feront dans l'année entre les élus, les services et, bien entendu, le service financier : 3 rencontres dans l'année et 1 rencontre en fin d'année qui aura pour objectif de se projeter sur l'exercice budgétaire suivant.

A travers cela, on voudrait pouvoir familiariser l'ensemble des services à l'analyse budgétaire en regardant l'année précédente, l'année en cours et en se projetant sur l'année suivante.

Responsabiliser l'ensemble des services mais aussi nous, les élus, par rapport à nos différents sujets.

Apprendre à se projeter sur l'avenir... Cela complète ce que l'on vient de nous dire ce soir.

C'est un travail important, qui n'est pas élaboré que pour une année, mais aussi pour les années futures. Ce que l'on mettra en place servira dans la suite et nous permettra d'être encore plus fins dans nos différentes analyses.

M. DESMET –

Merci, Monsieur GILME.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA -

On part déjà un peu sur le budget 2016. Je suis désolé de faire attendre Monsieur le Maire dans le froid... C'est plus, au niveau du budget, que nous allons en rediscuter ; il est vrai que j'en avais déjà parlé à un moment donné : avoir plutôt une vision sur deux budgets, un budget administratif (parce qu'on y est obligé) et un budget avec un objectif qui doit être présenté à chaque service.

Je pense que c'est dans ce sens qu'il faut aller. Peut-être aura-t-on une meilleure vision parce que, parfois, on surabonde certains budgets ce qui incite, parfois, à plus dépenser alors que fixer un objectif permet de cadrer quelque peu la dépense.

M. DESMET –

Tout à fait ; on va dans le même sens.

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci ; juste une question que je n'ai pas pu poser en Commission plénière parce que nous n'avions pas eu les documents.

Peut-être est-ce parce que je comprends mal : dans l'annexe concernant la sortie des biens d'immobilisation, il y a entre autres des sorties de véhicules avec cumul d'amortissement antérieur qui correspond à la valeur d'acquisition et on sort néanmoins une valeur comptable positive au jour de la cession, avec un prix de cession.

Je prends l'exemple du véhicule Peugeot Boxer ou le Renault Mégane.

Comme nous devons voter la conformité de ce budget administratif, je souhaitais simplement comprendre comment peut-on avoir des amortissements qui soient égaux à la valeur du véhicule et un prix de cession sans plus-value (page 1479) ?

M. BOSSUT –

Je crois que c'est parce qu'il doit avoir une partie d'amortissement sur l'année et comme le véhicule a été vendu avant la fin de l'année, on a déduit tous les amortissements de l'année. Je le suppose.

C'est une réponse technique que je ne peux vous donner immédiatement mais je vous la transmettrai.

Nous ne sommes pas dans l'émission « Questions pour un champion » on vous répondra techniquement.

M. DESMET –

On vous apportera l'explication technique courant de semaine, très rapidement.

M. BOSSUT –

De toute façon, la règle comptable a été respectée. Je le précise comme vous avez posé la question, notamment au niveau des ventes Webenchères (on en parlera tout à l'heure) : on cède, il y a une règle comptable d'amortissement. Ensuite une écriture comptable a été opérée... Je n'en ai pas le détail, je n'ai pas suivi mais la règle a été respectée.

En outre, le compte de gestion qui va être soumis à vote dans la question suivante, est conforme au compte administratif. Le Trésorier payeur d'Halluin l'a approuvé comme la Trésorerie de Lille, les règles ont donc bien été respectées.

Il est bien sûr logique que vous posiez la question. On doit vous répondre mais je ne peux le faire immédiatement.

M. ZAJDA –

C'est peut-être un petit décalage dans une ligne. A notre niveau, on dirait une petite coquille.

M. DESMET –

Nous allons regarder.

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur DESMET.

Bien qu'ayant voté contre le budget initial, comme il s'agit dans le cas présent de la sincérité des budgets qui sont tenus tant par les techniciens que par la municipalité, je voterai pour les trois prochaines délibérations.

M. DESMET –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Abstention « Roncq Avenir »

(Retour de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Monsieur le Maire, je vous signale que le compte administratif a été approuvé par le Conseil municipal ; je tiens à saluer ce compte administratif géré par la commune et l'ensemble des services.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Mes salutations à M. BOSSUT, naturellement, à M. NAPIERALA, au service Finances dont Mme KESTELOOT, ici présente, est en coordination d'équipe... C'est ce qu'elle m'a encore dit tout à l'heure.

C'est donc toute l'équipe Finances que je voudrais saluer en votre nom, mes chers collègues.

1.06 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rodrigue DESMET, 1^{er} Adjoint, (le Maire s'étant retiré),

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;*

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :

- Total des soldes en début de gestion : 1 400,00 €
- Total des opérations constatées en cours de gestion : - 1 400,00 €
- Total des soldes à la clôture de la gestion : 0 €

4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

I - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
A - Recettes			
Titres de recettes émis	2 844 423,89 €	16 980 595,46 €	19 825 019,35 €
Réductions de titres	1 320,00 €	257 615,91 €	258 935,91 €
Recettes nettes	2 843 103,89 €	16 722 979,55 €	19 566 083,44 €
B - Dépenses			
Mandats émis	2 150 799,98 €	15 473 072,23 €	17 623 872,21 €
Annulations de mandats	- €	242 876,12 €	242 876,12 €
Dépenses nettes	2 150 799,98 €	15 230 196,11 €	17 380 996,09 €
C - Résultats de l'exercice			
Excédent	692 303,91 €	1 492 783,44 €	2 185 087,35 €
Déficit	- €	- €	- €

II - RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

SECTIONS	RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLÔTURE DE 2015
	1	2	3	4 = 1-2+3
Investissement	552 662,68 €	0,00 €	692 303,91 €	1 244 966,59 €
Fonctionnement	1 852 643,38 €	1 752 643,38 €	1 492 783,44 €	1 592 783,44 €
TOTAL	2 405 306,06 €	1 752 643,38 €	2 185 087,35 €	2 837 750,03 €

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 26 janvier 2016.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas reprendre les chiffres puisqu'ils sont identiques à ceux du compte administratif ; c'est donc la copie conforme.

A moins qu'il n'y ait des questions, nous pouvons passer au vote.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Abstention « Roncq Avenir »

1.07 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2015
1. L'affectation des résultats de 2015

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2015. Cet arrêté permet de dégager :

- **En section de fonctionnement :**
 - Un excédent de clôture de 1 592 783,44 €
- **En section d'investissement :**
 - Un solde d'exécution positif de 1 244 966,59 €
 - Des restes à réaliser en dépenses de 746 938,68 €
 - Des restes à réaliser en recettes de 71 466,97 €
 - Soit un excédent de clôture de 569 494,88 €

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, il vous est proposé d'affecter cet excédent constaté au 31 décembre 2015 à hauteur de 1 592 783,44 € comme suit :

R.002 - Excédent de fonctionnement reporté	200 000,00 €
R.1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 392 783,44 €

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2015 est bien entendue reprise au budget primitif 2016 qui vous est également présenté ce soir.

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 26 janvier 2016.**

M. BOSSUT –

Je vous ai déjà présenté l'affectation du résultat de la façon suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté	200.000 €
- en excédents de fonctionnement capitalisés	1.392.783,44 €

M. LE MAIRE –

Vous êtes de plus en plus rapide dans vos présentations (*rires*)

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Abstention « Roncq Avenir »

1.08 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2015
--

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) 2^{ème} alinéa, «le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2015 (actes authentiques établis) :

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
DESIGNATION DU BIEN	CEDANT	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF
N E A N T				
CESSIONS MUNICIPALES				
DESIGNATION DU BIEN	ACQUEREUR	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF
N E A N T				

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.**

M. BOSSUT –

Il s'agit d'une information qu'il nous faut donner chaque année.

En 2015 il n'y a eu aucune acquisition ou cession. Même si des opérations immobilières ont été engagées, elles n'ont pas été réalisées financièrement et le seront en cours de l'année 2016.

Michel PETILLON a déjà lancé pas mal d'opérations mais, concrètement, le notaire a peut-être pris un peu de retard.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Roncq Avenir »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

<p>1.09 - VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS ET MOBILIERS MUNICIPAUX SUR UN SITE DE VENTE EN LIGNE - Information au Conseil municipal</p>

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (n° 15/04/2014/03) donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2015 (n° 18/02/2015/05) approuvant le principe de la vente aux enchères de matériels réformés de la Ville au plus offrant et autorisant le Maire à signer le contrat d'adhésion au site internet « Webenchères.com » ;

Considérant que la commune a mis en vente aux enchères sur ce site un certain nombre de matériels voués à la réforme ou à la destruction, et que ces derniers ont trouvé preneurs, il vous est donné ci-dessous, à titre d'information, l'état récapitulatif des biens cédés durant l'exercice 2015 ;

N° d'immobilisation	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2015	Prix de cession	Moins value	Plus value
1031/01	1 balance de réception de marchandise	1 773,56 €	177,32 €	192,00 €		14,68 €
1057/01	1 trancheur à pignon	2 332,20 €	233,22 €	245,00 €		11,78 €
1161/01	Equipement isothermique d'une chambre froide	9 819,16 €	981,88 €	250,00 €	731,88 €	
1162/01	Cellule de refroidissement	6 829,16 €	682,88 €	200,00 €	482,88 €	
1163/01	Cellule de refroidissement	15 254,98 €	1 525,48 €	250,00 €	1 275,48 €	
1629/01	Système de stockage pour 80 assiettes	1 167,06 €	350,09 €	150,00 €	200,09 €	
2010183	Chariots-mixer-conteneurs isothermes-récipient	11 568,03 €	5 788,03 €	295,00 €	5 493,03 €	
2001-0008 2001-0051	3 chariots chauffants inox	8 204,81 €	Biens amortis	353,00 €		353,00 €
544/01	Bacs gastronomes avec couvercles (bacs gerbables)	6 817,20 €	Biens amortis	376,00 €		376,00 €
707/01	7 chariots chauffants sur mesure	21 901,15 €	Biens amortis	837,00 €		837,00 €
85/01	4 chambres froides positives	9 523,60 €	Biens amortis	1 769,00 €		1 769,00 €
987/01	Piano – friteuse – sauteuse marmite...	74 135,59 €	Biens amortis	231,00 €		231,00 €
987/01	Piano – friteuse – sauteuse marmite...	74 135,59 €	Biens amortis	381,00 €		381,00 €
987/01	Piano – friteuse – sauteuse marmite...	74 135,59 €	Biens amortis	1 805,00 €		1 805,00 €
988/01	Chambre froide	74 135,59 €	Biens amortis	878,00 €		878,00 €
TOTAL			9 738,90 €	8 212,00 €	8 183,36 €	6 656,46 €

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.*

M. BOSSUT –

Le tableau, que vous avez sous les yeux, a été commenté en Commission plénière. Vous avez le détail de ces ventes sur Webenchères et le montant total.

En Commission plénière, vous avez d'ailleurs posé une question sur des biens qui n'étaient pas totalement amortis. Si des biens ne sont pas totalement amortis mais si on n'en a plus l'utilité, on ne va pas les garder en stock. C'est la raison pour laquelle ils ont été mis aux enchères.

Les valeurs comptables, ce sont les amortissements comptables et non pas toujours la valeur réelle.

En fonction du marché, certains biens ont été vendus avec plus-value et d'autres avec moins-value.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Nous avons simplement indiqué penser que la vente aux enchères ne portait que sur du matériel totalement amorti.

M. BOSSUT –

Les matériels peuvent être vendus aux enchères si on le souhaite, parce que nous n'en avons plus l'utilité. Je prends l'exemple des chariots chauffants, chambres froids et autres matériels de ce type dont nous nous sommes délaissés suite à la mise en place de la restauration avec Tourcoing.

M. ZAJDA

Excusez-moi, Monsieur le Maire.

Il est vrai que la différence entre les plus-values et les moins-values comptables fait apparaître un petit écart en notre défaveur. Pour autant, on récupère quand même 8.212 € en monnaies sonnantes et trébuchantes.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, bravo !

1.10 - FISCALITE LOCALE 2016 - Maintien des taux communaux

Chaque année, il convient de procéder au vote des taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune. Il s'agit de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne des municipales de 2014, nous avons renouvelé notre volonté de contenir durant toute la durée du présent mandat, la fiscalité directe locale à son niveau de 2001. Il vous est donc proposé de reconduire les différents taux ainsi qu'il suit :

TAXES	TAUX - 2016 -
Taxe d'habitation (TH)	32,12 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	31,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	52,39 %

De la même manière et dans la continuité des années précédentes, il nous apparaît intéressant de procéder à des comparaisons, notamment au regard des communes appartenant à la même strate démographique que notre ville.

Si l'on s'intéresse au périmètre communautaire (MEL), on observe des taux moyens de Taxe d'Habitation (TH) et de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) respectivement de **30,78 %** et **27,22 %** (13 communes de 10 à 20 000 habitants - réf. CA 2014). La fourchette des taux de TH pour ces villes est comprise entre 22,66 % et 38,05 % et elle est pour la TFB comprise entre 21,09 % et 36,94 %.

En ce qui concerne l'ensemble des communes membres de la MEL (85), les taux moyens sont pour l'année 2015 les suivants :

TH	TFPB	TFPNB
31,09 %	27,08 %	44,21 %

Au niveau national, les taux moyens (référence 2014), ceux-ci sont :

TH	TFPB	TFPNB
23,88 %	20,11 %	48,94 %

En matière d'assiette fiscale (inchangée depuis 1970, hors coefficient d'actualisation), le guide statistique de la fiscalité directe locale 2012/2014 édité par le Ministère de l'Intérieur, nous apporte quelques informations de référence dans ce domaine.

Alors que sur le plan national, les bases notifiées de la taxe d'habitation des communes de 10 à 20 000 habitants s'élèvent à 1 348 €/habitant, celles-ci tombent à 747 €/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et chutent même à **698** €/habitant à Roncq.

La même comparaison relativement à la taxe foncière sur les propriétés bâties nous enseigne que le ratio national est de 1 280 €/habitant, contre 873€/habitant en région Nord-Pas-de-Calais et **943** €/habitant à Roncq.

La réforme portant révision des valeurs locatives engagée en 2015 (avec une phase expérimentale pour cinq départements dont le Nord) est appelée à corriger les disparités observées sur l'ensemble du territoire national.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.**

M. BOSSUT –

Comme chaque année, au moment du budget, on vous soumet les taux d'imposition sur lesquels il faut nous prononcer. Depuis 2002, nous les maintenons à leurs taux initiaux que je rappelle

Taxe d'habitation.....	32,12 %
Foncier bâti	31,02 %
Foncier non bâti	52,39 %

Vous avez l'information sur la moyenne des taux des communes membres de la MEL et, au moment du budget, je vous présenterai également une moyenne des bases. Vous pourrez vous rendre compte que les bases à Roncq sont pratiquement moitié inférieures aux bases nationales voire aux bases de la Communauté Urbaine.

C'est la raison pour laquelle les taux sont plus élevés puisque les bases sont moindres.

Le slide relatif à la **fiscalité locale** vous a déjà été présenté au niveau du compte administratif.

Je prends l'exemple de la taxe d'habitation :

1.348 € au niveau national

747 € région Nord/Pas-de-Calais

698 € Roncq

Nous sommes bien inférieurs à la moyenne nationale. C'est la raison pour laquelle les taux sont plus élevés.

Il en est de même pour le foncier bâti.

1.282 € niveau national

873 € région Nord/Pas-de-Calais

943 € Roncq

Les taux communaux sont plus élevés. Nous attendons la réforme des bases des valeurs locatives. Quand arrivera-t-elle ? Je ne le sais pas. Normalement, elle devrait lisser tout cela et c'est prévu.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Y a-t-il des interventions ?

Madame VANDEWIELE, vous avez la parole.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai pour cette délibération. On parle toujours de taux qui ont été maintenus mais, si tel avait été le cas, il aurait fallu quand même les mettre au niveau de l'inflation. Dans ce cas effectivement, on aurait maintenu le même niveau d'imposition. Avec l'inflation, forcément, l'application du taux représente toujours des sommes plus importantes même si, en tant que mairie, nous maintenons les mêmes taux. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens juste pour dire que ce sera bien la seule délibération que nous voterons au niveau du budget puisque nous avons toujours été en phase sur le maintien des taux.

M. LE MAIRE –

On peut maintenir les taux parce qu'on a un beau budget.

Nous vous écoutons Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je voudrais rappeler à Madame VANDEWIELE que les bases des valeurs locatives augmentent chaque année (0,5 %... 0,6 %... cette année 0,9 %). Il s'agit simplement de la

préservation du pouvoir d'achat de la Commune. S'il n'y avait pas inflation des bases, nos taux seraient en diminution et on aurait une perte, ce qu'on ne souhaite pas aujourd'hui vu les perspectives financières qui s'annoncent assez difficiles dans les prochaines années au niveau des baisses des dotations de l'Etat.

Pour la fiscalité locale, il faut savoir que nous maintenons les taux depuis 2002 soit 15 ans à aujourd'hui.

Faites le tour de beaucoup de communes qui n'ont pas la possibilité financière de le faire parce qu'elles ne sont pas dans notre situation et c'est tant mieux pour nous, et tant mieux pour le contribuable également. Et les investissements continuent quand même à croître.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.11 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2016 - Non fiscalisation

Outre son appartenance à la Métropole Européenne de Lille (M.E.L), notre commune adhère par ailleurs à trois organismes de coopération intercommunale dédiés à des thématiques bien spécifiques.

Ces trois intercommunalités sont reprises ci-après :

→ **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents (SIABNA) :**

→ **Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (U.S.A.N.) (compte 65544).**

→ **Syndicat Mixte des Gens du Voyage (S.M.G.V.)**

La Loi MAPAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a entraîné des conséquences sur ces syndicats.

Deux d'entre eux sont appelés à disparaître à terme dès lors où leurs compétences seront transférées à la Métropole Européenne de Lille à plus ou moins court terme ;

Il s'agit notamment du Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et de ses affluents (SIABNA) dans le cadre de la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations). Ce transfert de compétences vers la Métropole Européenne de Lille sera effectif à la date du 1^{er} janvier 2018.

Préalablement à cette date butoir, le conseil d'administration du SIABNA se prononcera avant fin mars 2016 sur une fusion avec l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAHN) avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Concernant la contribution de la Ville de Roncq pour l'année 2016, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et de ses affluents, sera amené à délibérer à nouveau sur une non-participation financière pour l'ensemble des villes membres (Tourcoing, Halluin, Neuville-en-Ferrain, Linselles et **Roncq**) compte tenu de ses excédents budgétaires. Par ailleurs, la Ville de Roncq confirme sa position de non-fiscalisation au titre du reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par la Métropole Européenne de Lille (292,85 €) et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

En ce qui concerne le Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV), celui-ci a acté sa dissolution à la date du 30 juin 2016 par courrier du 14 janvier 2016 adressé à l'ensemble des communes-membres. A cet effet, notre assemblée délibérante est amenée, ce soir, à examiner et à se prononcer sur cette dissolution.

Compte tenu de ses excédents budgétaires, aucune contribution ne sera demandée aux communes-membres pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

A titre informatif, la Métropole Européenne de Lille avait déjà repris dès 2015 la compétence relative à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

S'agissant des compétences liées aux actions sociales, à la médiation et à l'accompagnement des familles, celles-ci relèvent du Département.

Enfin pour ce qui a trait à l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord (USAN), la délibération d'adhésion en date du 19 mai 2009, prévoit une contribution financière. Elle est reprise dans nos documents budgétaires au compte 65544 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En conclusion, nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toute contribution syndicale.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.**

M. BOSSUT –

Pour mémoire, pour le Syndicat intercommunal de la Becque ainsi que pour le Syndicat mixte des gens du voyage, il n'y a pas reconduction de subvention de participation puisque ces deux entités vont disparaître et seront reprises, dans le cadre de la loi MAPAM, par la MEL par transfert sachant que leurs comptes présentent des réserves.

Quant à l'USAN, nous allons reconduire la subvention 2015 (pas d'évolution) et, là également, la compétence sera reprise par la MEL dans le cadre de la loi MAPAM en 2017.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.12 - EXERCICE 2016 - Budget Primitif

Dans le prolongement du Débat des Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 15 décembre 2015, nous vous proposons d'examiner le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2016.

Celui-ci s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **16 866 300 €**. Concernant la section d'investissement, elle présente un suréquilibre d'Un Million d'€.

		DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote	16 866 300,00 €	16 666 300,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2015	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	200 000,00 €
A + B	TOTAL de la section	16 866 300,00 €	16 866 300,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	4 090 678,32 €	4 521 183,44 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2015	746 938,68 €	71 466,97 €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	1 244 966,59 €
A + B	TOTAL de la section	4 837 617,00 €	5 837 617,00 €

Nous demandons au Conseil Municipal de voter ce budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement faisant apparaître un **SUREQUILIBRE** en recettes de 1 Million d'€ ;
- avec reprise des résultats 2015.

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.*

M. BOSSUT –

Nous allons passer à la présentation du budget 2016 qui est le plat principal de cette séance, au niveau des finances, après une mise en bouche légère avec le compte administratif.

Ce budget présente les caractéristiques suivantes :

- ↪ une stabilité des taux de la fiscalité locale
- ↪ un endettement maîtrisé puisque notre stock de dettes au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 4,4 M€ soit 329 €/habitant contre une moyenne nationale (base 2014) de 958 €/habitant
- ↪ la préservation des équilibres financiers avec une épargne nette de 700.000 € malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, notamment envers les collectivités territoriales et les communes.

Comme vous le voyez sur le slide projeté, la **baisse de la dotation globale de fonctionnement**, entre 2014 et 2016 représente une perte cumulée de plus ou moins 700.000 €. On était à 2,773 M€ en 2012, une légère baisse en 2013, puis 2,644 M€ en 2015, puis 2,333 M€ en 2015 pour atteindre 2,047 M€ en 2016.

Pour les années 2017 2018 2019, comptez que ce sera la même chose.

C'est la raison pour laquelle il faut rester très vigilant sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Il faut également rester vigilant parce qu'on a un programme d'investissement qui est très lourd sur ce mandat. Au cours du mandat précédent, les dépenses réelles d'investissement ont tourné autour de 22 M€ ; lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires, fin 2014, j'avais indiqué que les dépenses d'investissement s'élèveraient à 13-14 M€ pour le mandat. Nous avons revu notre copie à la hausse pour tourner entre 16 à 17 M€.

Pourquoi ?

Parce (on en reparlera tout à l'heure) il y a un programme d'investissement qui est très lourd, notamment la reconstruction, la rénovation des écoles (6 M€), l'aménagement du Centre technique municipal et d'autres investissements annexes qui feront qu'il va falloir faire face au fur et à mesure à ces dépenses importantes qui vont générer de l'activité économique (il faut le savoir).

On fait partie d'une fusée à 3 étages :

La commune

On salue l'étage suivant, le **Conseil régional** qui, par sa délibération récente, a permis aux **entreprises** d'avoir un allègement de leurs charges sociales. C'est important, c'est une relance de l'activité économique. Nous, nous sommes prêts ; nous avons toujours répondu présents à la relance de l'investissement.

Souvenez-vous, il y a quelques années au cours du précédent mandat, on avait inscrit l'engagement d'augmenter nos investissements par rapport à la moyenne des années précédentes. Cela nous permettait de récupérer un remboursement anticipé de TVA. Et c'est pérenne, c'est important pour notre trésorerie.

On a toujours été présents dans nos investissements sur le territoire de Roncq. Quand vous circulez entre Roncq et le Blanc-Four, c'est visible et visuel. C'est quand même un signe fort d'une gestion en bon père de famille, c'est vrai, mais qui souhaite laisser une empreinte positive aux générations futures.

- ↪ Concernant la maîtrise de notre gestion en matière de **masse salariale**, pour le budget 2016 on maintient cette rubrique par rapport à 2015, sans variation importante.
- ↪ On a des projets d'investissements (je le rappelais tout à l'heure) qui sont échelonnés sur toute la durée du mandat.
- ↪ Un développement des outils informatiques et numériques, notamment destinés à la population : le portail citoyens, la dématérialisation à destination des entreprises pour le dépôt des factures... C'est en route pour alléger cette tracasserie administrative.
- ↪ On a inscrit une enveloppe provisionnelle en dépenses imprévues tant en fonctionnement (300.000 €) qu'en investissement (325.000 €).

- **Le budget 2016 a la particularité d'être en suréquilibre de 1 M€**

Le budget 2016 a la particularité de présenter, en section d'investissement recettes, 1 M€ de suréquilibre. J'en expliquerai les raisons tout à l'heure.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 16,866 M€ dont 200.000 € de fonctionnement reporté.

La section d'investissement s'équilibre en recettes à 22,703 M€ et en dépenses à 21,703 M€ ; le delta représente donc 1 M€ de suréquilibre.

En fonctionnement, notre section augmente de 2,73 € par rapport au budget primitif 2015 (16,418 M€) et on a donc inscrit 16,866 M€. C'est dû principalement à une enveloppe fléchée pour dépenses imprévues 1 M€. Si on retire ce montant, le budget de fonctionnement n'augmente que de 0,1 % ; ce n'est même pas l'inflation et prouve déjà l'enclenchement de maîtrise des dépenses de gestion pour dégager le plus de cash possible pour pouvoir financer nos investissements.

Vous l'avez vu, on l'a présenté en Commission plénière, on a inscrit une dépense supplémentaire de 170.000 € qui est restée au budget puisqu'on n'a pas eu l'information concernant la renégociation de nos emprunts et on remboursait par anticipation un certain montant. Après renégociation avec notre créancier, notamment la Caisse d'Epargne, il s'est avéré qu'il n'était pas intéressant de renégocier nos emprunts puisque le delta était assez faible, et la pénalité de sortie mangerait la totalité de l'économie. On est donc resté sur les emprunts actuels qui vont s'éteindre progressivement d'ici plusieurs années.

En ce qui concerne les recettes, elles augmentent légèrement de 1,5 %.

Pourquoi seulement de 1,5 % ?

Il y a la baisse de la DGF (- 300.000 €), le décalage des aides de la CAF sur les exercices 2016-2017. En fait on renégocie actuellement le Contrat Enfance Jeunesse, la perte de recettes 2016 sera récupérée en 2017 (150.000 €). Cette baisse de recettes est compensée par l'indemnité versée par notre assureur suite à l'incendie de l'ancienne gare (500.000 €). Mais j'insiste, c'est une recette exceptionnelle.

- **Recettes de fonctionnement par chapitre**

Vous y relevez :

Divers impôts et taxes,

Dotations, participations

Produits des services

Produits exceptionnels

La fiscalité locale qui représente 43 %

Et dans la taxe foncière, la fiscalité des entreprises, des artisans et commençants représente 49 %. C'est important, c'est là-dessus qu'on assoit notre recette. Et il est important de capitaliser là-dessus et d'augmenter justement cette activité économique pour pouvoir contribuer à financer nos investissements.

Produits des services

Une baisse à ce niveau, notamment une baisse du nombre de rationnaires dans les écoles. Comme je l'ai déjà indiqué lors de l'examen du compte administratif, c'est dû à la mise en place des NAP : le cycle scolaire étant modifié, quand les parents reprennent leurs enfants, ils ne les laissent pas à la cantine.

C'est un phénomène qui n'existait pas auparavant et c'en est la cause principale.

Je ne commente plus les slides relatifs à la **fiscalité locale et aux taxes** dans la mesure où je les ai présentés pour le compte administratif.

Impôts et taxes : 11,8 M€

- La fiscalité représente	7,13 M€
- On a une attribution de compensation de.....	3,325 M€
- Pour les droits de mutation, on a budgété	550.000 €
sachant que l'on a perçu 630.000 € en 2015 mais on reste raisonnable ; au compte administratif 2016 on aura probablement une surprise heureuse.	
- Dotation de solidarité communautaire	430.000 €
- Taxe sur l'électricité	250.000 €
- CVE	105.000 €
- Taxe sur la publicité	10.000 €

Dotations et participations : 3,102 M€

- Une baisse de la DGF de 300.000 €	1,82 M€
- DSU et DNP	228.000 €
La DSU sera progressivement supprimée, ce qui va peut-être engendrer une pénalité (ce n'est pas certain aujourd'hui) au niveau des logements sociaux. C'est la raison pour laquelle on augmente notre part de logements sociaux justement pour ne pas subir cette pénalité.	
- Les recettes de la CAF sont en baisse	395.000 €
Normalement c'étaient 500.000 € mais on a budgété moins.	
- Compensation de l'Etat	392.000 €

Plus des produits de gestion courante... je les passe parce que c'est mineur.

Produits exceptionnels 514.000 €

Dont 500.000 € d'indemnités de sinistre.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, on a laissé 200.000 € en solde d'exécution reporté.

- **Dépenses réelles de fonctionnement**

Les charges de personnel

Si on retire l'enveloppe prévisionnelle de 100.000 € qu'on a inscrite pour l'assurance risques personnel (la délibération vient d'être votée), on peut estimer la masse salariale chargée à 7,378 M€ contre 7,260 M€ en 2015 soit une augmentation de 1,6 % due principalement au GVT (glissement vieillesse technicité) et au recrutement d'un agent, en année pleine sur 2016. Cette enveloppe intègre également l'augmentation des taux de cotisations patronales ; il faut savoir que ces dernières augmentent également en 2016 dont je n'ai pas le taux exact en tête.

Les charges de gestion courante

2,087 M€ contre 2,2 M€ en 2015 soit une baisse de 113.000 € due principalement à l'intégration des salariés de la Maison des Associations et à une renégociation de la convention avec les écoles privées.

La subvention au CCAS de 350.000 € ; ce montant évoluera peut-être en fonction de l'analyse des besoins sociaux qui vient de s'achever et qui est en cours d'exploitation avec le CCAS pour des actions à développer en faveur du vieillissement (comme je le disais au compte administratif) et des personnes fragilisées.

Les charges financières

170.000 € – C'est cette ligne budgétaire qui sera revue à la baisse. Comme signalé, la renégociation des emprunts s'est avérée non intéressante. Comme il n'y a pas eu renégociation, ce montant sera supprimé dans une décision modificative.

Une enveloppe de 300.000 € pour pallier toutes dépenses imprévues.

Les mouvements d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 1,54 M€ dont 840.000 € dédiés aux amortissements, ce qui permet de dégager un **autofinancement net de 1 M€** après remboursement de la dette, de l'annuité du capital des emprunts qui s'élève à 680.000 €.

- **Evolution de l'autofinancement 2009-2016**

Le montant de 1,923 M€ de 2015 intègre le résultat de l'exercice.

Par contre, vous voyez sur le slide qu'en 2016 l'autofinancement chute à 1,1 M€.

Bien entendu, nous n'avons pas le résultat du compte administratif 2016 puisque l'année commence mais il faut quand même savoir qu'il y aura des baisses de dotations. Nous allons essayer de tenir ; c'est la raison pour laquelle on réduit nos dépenses pour pouvoir dégager plus d'autofinancement.

- **Investissement**

Globalement les propositions d'investissement 2016 s'élèvent à 3,169 M€ ; le reste étant des remboursements d'emprunts, opérations d'ordre et restes à réaliser.

Notez bien le total des dépenses de **4,837 M€** pour des recettes s'élevant à **5,837 M€**.

- **Dépenses d'investissement par chapitres**

Immobilisations incorporelles

On y trouve principalement des frais d'études (310.000 €) notamment pour l'enfouissement des réseaux rues du Moulin et de la Vieille cour, pour le réaménagement des plans d'eau, notamment l'étang du Bois-Leurent, pour la maîtrise d'œuvre accessibilité, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'Espace numérique et le Centre technique municipal.

Des frais d'études pour les bâtiments scolaires : phase 2 de l'école Neruda, la reconstruction de l'école Curie, l'extension de l'école Kergomard.

Une subvention d'équipement versée

40.000 € pour la restauration scolaire dans le cadre de la mutualisation avec Tourcoing.

Immobilisations corporelles

Un poste important sera dégagé cette année : 300.000 € pour la mise en place de la vidéosurveillance, plus de 20 caméras seront installées sur le site de la Commune en liaison ensuite avec un central qui sera piloté à partir de Tourcoing.

Travaux dans les sites sportifs, dans divers bâtiments communaux

Aménagement des cimetières

Travaux d'accessibilité dans les cimetières

Travaux d'aménagement du Bois-Leurent

Achat de matériels et équipements divers

Schéma informatique...

Immobilisations en cours

Un chantier important en 2016 qui va se poursuivre en 2017, plus de 600.000 € pour l'annexe mairie.

Des maîtrises d'œuvre pour l'extension de l'école Kergomard : près de 200.000 €.

Une anticipation de travaux à l'école Kergomard, qui vont commencer avant la fin de l'année pour 400.000 €.

Voilà pour l'année 2016. On part sur un budget d'investissement des trois années à venir, pour les écoles de plus de 6 M€. C'est important à souligner sachant que c'est uniquement au niveau des écoles.

Ensuite il y aura l'aménagement de l'Espace numérique avec tous les périphériques.

On phase donc un investissement entre 15 et 17 M€ pour le mandat 2014-2020 ce qui prouve notre volonté de continuer d'investir, de soutenir l'activité économique, de soutenir le bâtiment et de nous forcer justement à dégager de l'autofinancement pour éviter de devoir recourir à l'emprunt, de s'endetter et d'arriver ainsi à l'effet ciseau où, à un moment donné, on se retrouverait avec des dépenses supérieures à nos recettes de fonctionnement ce qui ne nous permettrait plus d'investir.

Voyez que, dans toutes les communes de la périphérie, on cherche à se désendetter. Je ne crois pas que nous allons faire l'inverse aujourd'hui.

Le message à passer, c'est : *Désendettement ! Désendettement !*

- **Recettes d'investissement par chapitres**

Le montant total s'élève à 5,837 M€ ; on peut y relever :

- Les restes à réaliser –RAR– sont repris
- Une subvention de la DETR pour les travaux de l'annexe mairie. On s'est positionné pour 170.000 €
- L'estimation du Fonds de Compensation de la TVA à 250.000 €
- Un transfert de la créance Numéricâble
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 1,392 M€
- Le produit des cessions 1,1 M€
- Des opérations patrimoniales : Webenchères, cessions Dojo/poste, 124 rue de Lille, 6 rue Jean-Jaurès, parcelle Grand Frais que l'on achète et revend (opération blanche)
- Des opérations d'ordre :

Un autofinancement prévisionnel	700.000 €
Dotations aux amortissements	840.000 €

Je reviens sur le **produit des cessions (1,1 M€)** : on est en train de négocier. Regardez un cas très précis : on peut placer les montants des ventes d'opérations mobilières suivant 5 critères. En principe, nous rentrons dans ces critères sachant que c'est le Trésor Public qui nous indique les placements à cibler. Si les fonds sont placés 1 an, 2 ans, 3 ans, ils rapportent un intérêt faible peut-être de 1 % mais il me semble important d'examiner ce dossier. De toute façon il faudra que la recette soit effective, soit versée et on devra revenir devant le Conseil municipal pour présenter les placements ; c'est une délibération qu'il faut prendre, c'est une obligation. On en reparlera donc si le besoin s'en fait sentir.

On dégage donc aujourd'hui, dans le cadre de nos recettes et dépenses d'investissement, un suréquilibre de 1 M€ ce qui n'est pas beaucoup. C'est important néanmoins par rapport au budget mais peu au regard des investissements futurs à honorer ; cela permettra de financer des investissements sans emprunt.

Je ne dis pas qu'on ne sera pas tenu à recourir aux emprunts dans les années futures mais tant qu'on peut l'éviter, on évite et autofinance le plus possible, ce qui allège le poids de notre dette et augmente notre part d'investissement sans nous pénaliser.

Je voudrais simplement que l'on médite cette citation du Mahatma Gandhi : *l'avenir dépend de ce que nous faisons dans le présent !*

C'est important parce qu'aujourd'hui on jette les bases pour les générations futures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Vous êtes le Gandhi de Roncq, Monsieur BOSSUT.

Partir faire des ascèses en montagne et tout ira bien.

Je vous laisse la parole, mes chers collègues.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Lors de vos vœux, vous avez rappelé la baisse des dotations et notre volonté commune de ne pas augmenter les taux d'imposition. Et il était logique de vendre certains patrimoines comme le ferait chaque Roncquois.

Nous ne sommes pas dans la volonté de ne pas vendre certains bâtiments.

Preuve en est, nous avons voté pour la vente de l'ancien Dojo et nous avons proposé de vendre une partie du terrain de Pergaud.

Certes une famille roncquoise qui voit ses revenus baisser, doit fort logiquement faire des choix dans ses dépenses de la vie courante. A chacun de choisir ses priorités !

Mais la famille roncquoise ne peut pas courir d'école en école pour déposer ses différents enfants sous prétexte d'économie ; elle préférerait les mettre sur un même lieu quitte à ce que l'école soit redimensionnée.

Surtout que pour ces déplacements, les places de stationnement sont rares.

Surtout si d'autres familles roncquoises s'installent dans des nouveaux immeubles sous-équipés en parking pour accueillir toutes les voitures que la vie actuelle nous habitue à utiliser.

La famille roncquoise aurait aimé que leurs parents soient accueillis dans une extension de la Maison de retraite plutôt que de voir encore des nouveaux logements improductifs en services mais uniquement en recettes fiscales supplémentaires.

La famille roncquoise n'attend pas non plus d'avoir la totalité de l'argent pour se reloger ; elle profite des taux bas pour emprunter modérément car l'avenir est incertain comme nous l'avons dit tout à l'heure, et profiter ainsi tout de suite de l'équipement qui pourra servir à ses enfants plus tard.

Enfin la famille roncquoise prépare l'avenir de ses enfants.

Elle sait qu'il faut investir pour leur donner du travail.

Elle sait qu'il faut construire un patrimoine pour les anciens, elle l'anticipe.

Mais vous n'êtes pas la famille roncquoise. Pour vous le crédit –même maîtrisé– est une insulte qui vous empêche à tout débat avec nous comme ce fut le cas les années précédentes quand vous arrêtez les débats d'orientations budgétaires en prétextant un dogme inconciliable.

Vous travaillez à la réduction du budget comme une ville qui n'a plus le choix.

Votre but premier est la réduction des coûts, pas les services qu'apporte la Ville aux Roncquois de demain.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette vision étriquée. Aucune famille, hormis 1 % de la population qui détient 50 % de la richesse, n'acquiert sa maison au comptant. Nous restons

prêts à débattre avec vous, projet par projet, avec une vision globale et une politique d'anticipation maîtrisée. Vous avez le choix de refuser ou d'accepter mais pas de nous empêcher de proposer et encore moins de débattre avec les Roncquois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas l'impression qu'on vous empêche de débattre ici ; chacun a le droit de prendre la parole autant de temps qu'il le souhaite, avec la force qu'il souhaite. Cela a toujours été le cas depuis 15 ans et j'ai envie de dire que la famille roncquoise nous a réélus à 70 %, c'est donc que la famille roncquoise a tort, Monsieur ZAJDA, probablement aussi... Plus de 70 % de Roncquois ont tort !

Vous le leur direz !

Pour moi c'est simple sauf que les 70 % de Roncquois sont contents de ne pas voir leur feuille d'impôt augmenter et contents de voir comment la Ville est gérée de manière économe, prévoyante et visionnaire.

Notre vision n'est pas dogmatique comme vous semblez le dire, ni cynique.

Elle est simplement réaliste.

Et M. NAPIERALA est en train de mener, avec le CCAS, une enquête sur les besoins sociaux qui, par la preuve des chiffres, va nous montrer que cette intuition n'est pas complètement infondée parce que nous avons une ville qui vieillit et nous allons donc être confrontés au défi du vieillissement.

Une ville qui a 13.000 habitants et 11.000 électeurs (j'en suis toujours surpris), cela dit quelque chose de la ville... 11.000 électeurs ! Cela veut dire que les gens ont plus de 18 ans et que les défis se situent ailleurs – premier point.

Deuxième point – Il faut considérer la ville en territoire. Nous sommes proches de Tourcoing, Neuville-en-Ferrain, Halluin, Linselles, Bousbecque qui portent en elles aussi des identités fortes et des réalités sociologiques. Et ces réalités sociologiques, il faut les additionner parce qu'on vit de manière très nomade.

Les gens vont consommer des loisirs ailleurs.

Les gens vont consommer du scolaire ailleurs.

Les gens vont consommer de l'économie ailleurs.

Donc c'est en bassin de vie et non plus avec un zoom centré sur le nombril qu'il faut réfléchir !

L'histoire de la petite école à côté de sa maison, c'est terminé !

Ce le fut un temps mais c'est un temps qui n'existe plus parce que les Gouvernements successifs, de droite comme de gauche, nous ont complètement assaini les finances, voire asséché les finances. Et on voit comment ce dernier Gouvernement porte un coup massif aux communes.

Je pense donc qu'il faut quand même avoir cette équation à l'esprit : à un moment donné, la famille ronquoise, c'est aussi la famille de la réalité et elle ne peut pas faire du beurre avec de l'eau, ce n'est pas possible ou alors cela n'a pas le même goût, ou alors on ment aux Ronquois.

Nous, nous ne mentons pas aux Ronquois.

Nous présentons la réalité des chiffres et je voudrais saluer ici toute la tempérance et la maîtrise de M. BOSSUT et de ses équipes pour maintenir un budget qui reste malgré tout plutôt agréable parce que l'investissement ne baisse pas et va se poursuivre.

Je voudrais quand même rappeler un peu l'équation, Monsieur ZAJDA, parce que je pense qu'on a la mémoire courte.

Il y a 15 ans quand nous avons pris l'exécutif de cette mairie, le toit de la salle Catry s'effondrait, il y avait du mэрule à Saint-Piat, il pleuvait dans la mairie actuelle... C'était quand même un scénario patrimonial relativement catastrophique pour ne pas dire autre chose.

Aujourd'hui nous sommes très fiers –collectivement– de pouvoir maintenir un patrimoine que les gens aiment mais adapté à la voilure.

On ne va pas refaire les débats dans le débat. L'histoire de l'école Pergaud est un épisode qui est tourné. Aujourd'hui on regarde vers l'avant et c'est le budget 2016 dont il s'agit. On ne va pas faire un mauvais remake du budget 2014 ou du budget 2015.

On est sur le budget 2016 avec des objectifs que vous partagez ou que vous ne partagez pas. En tout cas, nous, nous sommes pour que ces items soient maintenus parce que nous aimons la famille ronquoise et que nous aimons les Ronquois.

Je repasse la parole à Monsieur BOSSUT mais s'il y a d'autres prises de parole sur le budget, il n'y a pas de problème.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Le dogme, c'est simplement vous qui l'aviez annoncé pour clore certains débats d'orientations budgétaires. Je reprenais donc simplement vos propos.

Je reprends ce que j'ai dit dans le texte : nous sommes également d'accord, d'ailleurs nous l'avons prouvé, pour ne pas augmenter les impôts.

Là où nous sommes également en phase : vous parlez de la population qui vieillit. C'est pourquoi nous avons rappelé que nous aurions préféré garder le terrain situé derrière la Maison de retraite pour pouvoir l'étendre sur la base d'un projet.

M. LE MAIRE –

Ecoutez, Monsieur ZAJDA, le Conseil général dont vous avez soutenu l'ancienne majorité a quand même mis le Conseil général actuel dans une situation plus que délicate, de quasi-cessation de paiement... On ne va pas aller leur demander de faire des frais supplémentaires sur une maison de retraite. Je pense que les urgences sont ailleurs. C'est donc un peu cocasse.

Et vous soutenez le maintien des taux !

Mais les taux ne sont pas issus de n'importe quoi.

Ils sont aussi issus d'une bonne gestion budgétaire !

Donc vous soutenez quand cela va bien, quand il y a un bon emballage médiatique.

Puis quand il s'agit de vous opposer sur des segments un peu particuliers et difficiles, vous le faites.

On ne peut pas tout embrasser dans la vie. Il faut savoir reconnaître quand c'est bien, ce que vous ne faites pas ! Je trouve que c'est une vision un peu limitée.

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Je voudrais revenir, Monsieur ZAJDA, sur votre intervention concernant justement la possibilité d'emprunter. Je ne dis pas que c'est votre credo mais c'est une proposition que vous faites.

Il faut savoir qu'aujourd'hui nous n'avons pas le besoin d'emprunter.

Dans les années à venir, les investissements vont être mis en œuvre globalement par de l'autofinancement.

En outre, on ne réalise pas les investissements tous en même temps. Notamment les travaux scolaires nécessitent des opérations-tiroirs.

Bien sûr, on aurait pu tout faire en même temps mais où mettrions-nous les enfants ?

Si vous le souhaitez ainsi, bien entendu on peut réaliser les 6 M€ aujourd'hui... mais les services doivent suivre, il faut organiser les opérations-tiroirs parce qu'il faut gérer les flux scolaires entre différentes écoles. Techniquement ce n'est donc pas faisable. C'est la raison pour laquelle on phase nos investissements sur les 3 années à venir.

On phase également la vente de patrimoines ; on vend parce qu'on n'en a plus besoin, on ne laisse pas dormir des montants qui nous permettent de financer à terme nos futurs investissements.

Dans quelques années, il n'y aura plus de vente de patrimoine mais il y aura un relais.

Le relais, ce sera l'activité économique.

L'extension du Parc-Mauroy, l'utilisation complète du parc actuel qui permettra justement de générer des recettes de taxe foncière plus la construction de logements.

Je ne dis pas que l'on n'empruntera pas un jour ; je ne suis pas devin. Mais tant qu'on peut, on l'évite. De toute façon, le budget aujourd'hui est de 110 en recettes et de 100 en dépenses... Ajouter un emprunt, pour quoi faire ? C'est ridicule !

Comptablement, vous savez ce que c'est. Je suis un peu surpris par votre réaction et par votre analyse disant qu'il faut emprunter. Or faire un emprunt, cela se flèche. Aujourd'hui, on n'a pas besoin d'emprunts et on ne va pas les flécher.

Et toutes les communes environnantes envient notre situation.

Prenez la presse, vous lirez que beaucoup de communes cherchent à se désendetter.

Parce que quand on a les mains beaucoup plus libres, cela permet de phaser l'investissement, de se dire : *on peut payer parce qu'on a un autofinancement*.

Qui paie ses dettes s'enrichit et, à l'inverse, on s'appauvrit.

M. LE MAIRE –

Vous êtes poétique ce soir, Monsieur BOSSUT. Vos sentences tombent à pic.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais continuer dans les métaphores. C'est raconté par Voltaire ; c'est l'histoire de deux grenouilles qui tombent dans un pot de crème... Vous parliez de beurre, Monsieur le Maire.

Une grenouille reste prostrée, ne bouge plus et finit par mourir.

La deuxième, à force de se débattre, finit par transformer la crème en beurre et c'est grâce à ce beurre qu'elle remonte à la surface et qu'elle a la vie sauve.

Pour les finances, c'est un peu pareil !

Au fond, il y a deux possibilités :

- Soit on reste prostré dans son coin, on ne bouge pas et on attend la catastrophe finale.
- Soit, au contraire, on essaie de faire preuve d'imagination et on se débat avec les moyens qui sont les siens.

Je tiens quand même à bien rappeler l'effort que représente, dans le budget, la part scolaire parce que je mets au défi quiconque ici de me prouver que l'ensemble des villes revisitent l'ensemble (j'insiste : l'ensemble) de leur patrimoine scolaire sur une seule mandature.

Or quand le mandat sera achevé, on aura revisité l'ensemble de notre patrimoine scolaire.

Après évidemment, il y a différentes manières d'aborder cette question.

J'avoue ne pas être certain d'avoir bien compris tout ce que disait Monsieur ZAJDA, au début, sur l'histoire du stationnement. Mais à un moment, il faut aussi être courageux. Quand je me rends dans les conseils d'école et que j'écoute certains parents, je finirais par créer des « drives scolaires » à savoir installer des dépose-minutes sous les préaux pour déposer les enfants quasiment par les fenêtres des écoles.

A un moment, il faut aussi avoir le courage de dire : *voilà la situation et il faut trouver des solutions innovantes !*

J'observe d'ailleurs que quand certains ne soufflent pas sur les braises, cela se passe beaucoup mieux. Prenons l'exemple de la reconstruction partielle de Kergomard suite à la décision que nous avons prise de fermer Triolet, eh bien je suis allé exposer la situation devant le Conseil d'école de Kergomard et on a décidé, collectivement, de travailler sur le projet !

Cela veut dire qu'aujourd'hui le projet qui sera abouti... et on est en train d'y travailler notamment avec Christophe DUMONT, sera un projet coproduit par l'équipe pédagogique, par les parents d'élèves et par la ville de Roncq.

Je veux dire par là qu'on peut effectivement avoir des attitudes différentes mais il faut voir qu'il y a le principe de réalité.

Personnellement, je ne peux pas accepter d'entendre dire, ici, qu'il y aurait des situations dégradées suite à nos choix en termes de patrimoine scolaire ; c'est l'inverse et, si vous en

avez l'occasion, je vous invite à regarder ce soir l'article dans Libération (évidemment on n'est pas sur la même taille) sur les conditions scolaires à Marseille.

Regardez les photos et vous verrez ce que veulent dire réellement des situations dégradées. Nous, c'est l'inverse : l'argent qu'on y met, on le met aussi parallèlement dans des projets innovants. Il n'y a pas uniquement l'argent mais aussi l'accompagnement de l'innovation. Il faut réfléchir, il faut repenser des situations qui sont aussi le legs de l'histoire.

Je voulais, Monsieur le Maire, contribuer au débat général en montrant qu'il y a l'enjeu financier et qu'il y a aussi l'accompagnement. Et le projet, que nous sommes en train de monter sur les écoles, résulte d'une véritable volonté politique qui se traduit en finances mais qui se traduit également par des choix. Et je vous ferai, dans un premier temps, des propositions sur les accompagnements innovants que l'on peut faire notamment dans les écoles maternelles.

C'est ainsi que l'on avance ; ce n'est pas uniquement en disant : *on est malheureux... on est triste...* Non !

C'est prendre véritablement le taureau par les cornes puis véritablement d'une part affirmer des principes et d'autre part mener des politiques avec l'ensemble des populations concernées.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

On est dans la métaphore fermière ce soir : taureau, corne, crème... C'est très imagé mais, en tout cas, on a bien compris les orientations de votre exposé.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour retraduire pour Monsieur TELLIER : les places de stationnement, il en manque réellement et on ne veut pas des drives, sinon pas besoin de places de stationnement.

Je suis très étonné par votre explication de coproduction avec les parents. Quand nous avons été invités à la présentation du projet, pour nous il était déjà bien ficelé. A part jouer à la virgule, je ne vois pas ce qu'est une coproduction entre les parents et les enseignants quand tout est fait.

D'ailleurs, à ce propos, nous vous rappelons que demain nous avons une petite réunion au cours de laquelle nous présenterons aux parents notre contre-proposition. Vous y êtes cordialement invité, la porte est grande ouverte.

Pour Monsieur BOSSUT, à propos des taux, je rappelle que ceux-ci sont en ce moment extrêmement bas. Je pense qu'on pourrait parier que dans 2-3 ans, ils auront augmenté. Ce serait dommage d'avoir à payer des taux plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. Et garder une partie de notre capacité pour l'utiliser à un autre moment.

Pour Monsieur le Maire, vous avez rappelé que j'ai soutenu le Conseil général précédent, Je vous signale que s'il était dans cette situation, c'est également parce que ses finances ont été fortement impactées par le RAS qui a été instauré par M. SARKOZY qui en a transféré la charge au Conseil général sans forcément les recettes induites.

Enfin, vous avez dit : *c'est fini l'école du coin !*

J'ai quelque crainte. Je pense que, dans 2-3 ans, vous allez fermer toutes les écoles et n'en faire plus qu'une en plein milieu de Roncq. Et tous les parents viendront y déposer leurs enfants. Vu comment vous l'expliquez, c'est cette impression-là que j'en ai.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Dites donc ; vous vous énervez, Monsieur ZAJDA.

Il faut garder votre calme et votre tempérance.

Sur le premier point, Monsieur TELLIER a raison de dire qu'il faut être courageux.

Vous êtes non pas un populiste car ce serait méchant. Je ne voudrais vous caractériser de populiste parce que vous ne l'êtes pas. Mais vous êtes dans la facilité.

Aller voir les parents en disant... *Méchant Maire... La méchante équipe... Vous vous rendez compte, devoir faire des kilomètres en plus...* C'est tellement facile !

Le courage, c'est tout le contraire.

C'est expliquer que la famille roncuoise, pour reprendre votre expression, c'est la famille qui va prévoir les choses. Vous savez parfaitement bien que cette carte de la commune de Roncq permet à chacun de trouver une satisfaction à proximité. Cela n'a posé aucun problème lorsqu'il s'est agi de trouver un point dans une autre école que celle de Pergaud ; cela n'a posé aucune difficulté.

Je conçois parfaitement qu'il y ait de l'affectif.

Bien entendu qu'il y a de l'affectif !

Mais on ne fait pas une ville avec de l'affectif uniquement. Il y a un principe de réalité.

Et on va naturellement accompagner les parents à marcher davantage pour conduire leurs enfants à l'école. C'est un point extrêmement important : revenir à cette saine démarche que celle d'aller à l'école en marchant... quand c'est possible, bien entendu.

Sur le deuxième point, on a effectivement une vision qui est en parfait désaccord avec la vôtre. On ne va pas emprunter si on n'en a pas un besoin immédiat. Je pense que c'est vraiment un principe de bonne gestion. Personne, ici, ne peut croire un seul instant qu'il faut fabriquer de l'emprunt quand on n'en a aucunement besoin ; c'est complètement à côté de la plaque. On ne va pas reprendre ce débat qui est vieux de 15 ans puisque nous l'avons à chaque Conseil municipal.

Enfin, comme l'a très bien rappelé M. TELLIER, nous considérons cette famille ronquoise parce que nous l'accompagnons dans l'évolution et dans la confortation du patrimoine scolaire qui n'était pas en très bon état.

Or on va quitter cette mandature avec un patrimoine scolaire complètement revisité. C'est cela le respect de la famille ronquoise, c'est dire qu'il faut parfois faire un petit effort et concéder que l'on va faire quelques kilomètres en plus pour tout le monde.

C'est quitter son petit égoïsme individualiste pour aider le collectif. Ce n'est quand même pas démesuré !

Je pense que la présence de M. KEBE sera importante.

Je l'ai dit lors de mes vœux en citant le Pape François : il y a deux problèmes aujourd'hui, le confort et l'égoïsme.

De quoi parle-t-on dans ce Conseil municipal, Monsieur ZAJDA ?

On parle de confort... Va-t-on faire 100 m de plus à pied pour aller à l'école Triolet et non plus à Pergaud ?... C'est un vrai sujet d'actualité communale, un vrai grand sujet !

On peut effectivement entraîner une dizaine ou une vingtaine de parents qui ne sont pas contents et on peut attiser les braises.

On espère que demain soir vous n'attiserez pas les braises comme au cours de l'épisode paroxystique qu'on a pu vivre, les uns et les autres, avec des menaces de mort sur certains de mes collaborateurs.

Pour autant, Monsieur ZAJDA, il faut vivre avec son temps.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui en revisitant complètement ce patrimoine scolaire pour l'adapter aux réalités. Et nous tiendrons bon sur ce sujet, au niveau du cap que nous avons imprimé. Et nous ferons le bilan à la fin de cette mandature, comme on le fait à chaque fin de mandature.

Mais attention aux termes que vous employez qui font mal parce que nous respectons effectivement les Roncquois en confortant le patrimoine scolaire ; je vous le répète ici.

En disant, Monsieur KEBE pourra témoigner et il le fera, que l'autre défi que nous avons à Sélinkégnny, c'est de faire que les gens puissent trouver une place dans les écoles. Vous avez 100 à 150 enfants par classe. C'est cela le vrai défi !

Et moi je veux que les Roncquois, que les gens d'ici puissent prendre la vraie réalité, la vraie mesure. Bien sûr, nous ne sommes pas des Africains et nous n'avons pas vocation à vivre à Sélinkégnny mais, pour autant, connaître les réalités de nos frères, cela permet quand même de relativiser parce que le vrai défi, je le répète, c'est le confort et c'est l'égoïsme du confort. Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je voudrais simplement apporter deux ou trois précisions.

Concernant la première, Monsieur ZAJDA, je tiens à votre disposition le procès-verbal du Conseil d'école de Kergomard au cours duquel je me suis exprimé très clairement en disant que le projet, que nous allons engager, sera un projet coconstruit.

J'ai dit à l'équipe enseignante et aux parents d'élèves présents (juste avant les fêtes de Noël) que c'était l'occasion de se faire plaisir et de demander tout ce que l'on pouvait. Bien évidemment, j'ai ajouté qu'il y aura une différence entre ce qui sera demandé et ce qui sera acquis. Pour autant, je ne voulais pas qu'on laisse dans l'ombre la moindre des demandes.

Je tiens à saluer ici le travail qui a été fait par Mme VARLET, Directrice de l'école, et les enseignants qui ont véritablement listé l'ensemble des points. Et on continue à travailler là-dessus. Preuve en est, aujourd'hui Mme VARLET participe aux réunions préparatoires à la construction de ce projet.

Donc la concertation a bien lieu.

En revanche, Monsieur ZAJDA, je vous rappelle quand même (vous semblez l'oublier) qu'en décembre dernier, à la demande de votre groupe, je vous ai reçus avec M. VERHEECKEN et vous m'avez dit : *on va vous envoyer des propositions.*

Je me doutais qu'à un moment vous pourriez nous interpellier sur le sujet. J'ai donc revu mes notes et, bizarrement, devant réunion, j'ai un espace blanc et j'attends toujours vos contre-propositions.

Et comme je suis un homme patient, je suis toujours à votre disposition si tant est que vous ayez des propositions à faire.

Enfin, dernier point, vous dites : *on aurait pu ne faire qu'une école.*

Propos d'estrade, très bien, mais je vous ferai quand même remarquer que nous faisons exactement l'inverse.

J'ai demandé à mon service de me montrer toutes les demandes de dérogation à la carte scolaire. Je peux vous assurer que c'est un sujet passionnant quand vous lisez les motivations... Aujourd'hui, je suis capable de tripler l'école Brel !

Au début, je me suis demandé pourquoi autant de dérogations sur l'école Brel ?

Mme GARBE me dit : *Regardez, c'est près de l'autoroute, etc.*

Eh oui, évidemment la réponse est là !

Comme on est sur la voie d'accès de l'autoroute dont chacun connaît les grands plaisirs de l'emprunter le matin, l'école Brel est un dépose-minute très facile.

Que dois-je faire ?... Accepter toutes les demandes et, ensuite, vider les autres écoles ?

Voyez que votre propos est totalement désavoué par les faits : aujourd'hui la volonté qui est la nôtre, est au contraire de maintenir un équilibre et toute l'ambition, que nous avons en matière de politique éducative sur Roncq, c'est de maintenir l'équilibre entre les groupes scolaires pour qu'il y ait une équité.

Alors oui, on peut peut-être marcher un peu plus.

Mais vous nous dites alors : *il faudra refaire des places de parking !*

Et dans un prochain Conseil, vous nous direz : *Il ne faut pas toucher aux espaces verts !*

A un moment, il faut aussi faire attention aux contradictions.

Oui, il faut apprendre à vivre de manière un peu différente dans nos villes.

Et de ce point de vue, il n'y a pas de traumatisme (je vous rassure). Nous avons passé un accord avec l'Education nationale qui nous a autorisés (le Directeur des services académiques) à déroger aux horaires des écoles puisqu'aujourd'hui il y a une alternance 8h20-8h40 ce qui permet aux parents de déposer, de la manière la plus tranquille qu'il soit, les élèves.

Oui, c'est ainsi que l'on progresse. On le fait de manière raisonnée. On réfléchit et on le fait avec les parents d'élèves, on le fait avec les équipes enseignantes. C'est comme cela que l'on travaille.

Voyez qu'on est très loin de ce que vous dites et que les faits viennent contrecarrer à chaque fois.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Juste par rapport à la concertation, nous l'avons dit, on s'est rencontré au mois de décembre sauf que (je n'ai plus exactement les dates en tête) quelques jours plus tard, le courrier était parti chez les parents pour dire que l'école Triolet était fermée alors que nous n'avions pas dit que nous étions pour ou contre ; nous devons y réfléchir. Mais le fait est que le courrier était déjà parti.

Il est vrai que, pour un principe de concertation, c'est un peu léger.

Et je vous réitère mon invitation pour demain confirmant que nous ferons des propositions demain. Vous pouvez donc venir et on pourra se revoir ensuite, si vous le souhaitez, pour vous représenter ce point.

Une dernière réflexion ; cela fait du bien de marcher un peu mais, entre Kergomard et Neruda, il y a quand même 800 mètres. Quand on est avec des petits, une marche de 20 minutes, cela fait quand même un peu juste, Monsieur TELLIER.

Testez-le. Promenez-vous avec une classe, allez jusqu'à l'autre école et vous verrez que 20 minutes, c'est assez juste. On est donc obligé de venir en voiture et –hélas– on a besoin de places de parking. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Il faut changer les comportements, Monsieur ZAJDA.

Il ne faut pas rester campé sur de vieilles positions.

Que faisaient nos parents et grands-parents ?

Questionnez un peu les gens à la sortie ?

Ma grand-mère qui, à 13 ans, faisait Bondues-Tourcoing pour aller travailler dans les usines !

Bien sûr, nous ne sommes plus au début du 20^{ème} siècle mais, quand même, changeons les comportements ; c'est une question de santé publique !

Bien sûr, cela grince des dents mais, si on veut rester en bonne santé, il faut marcher.
Je vous souhaite, Monsieur ZAJDA, d'être en bonne santé et donc de beaucoup marcher.
Monsieur DESMET.

M. DESMET –

A propos du stationnement tout en disant que c'est un faux problème, vous avez des pics à 16h30 mais on ne pourra jamais créer autant de places que de parents d'élèves. Si on ne sait pas faire 100 ou 200 m à pied... vous le vivez comme moi, Monsieur ZAJDA, quand on se rend dans des écoles avoisinantes, c'est beaucoup plus simple d'aller stationner après les parcs que juste devant l'école.

Dire aux gens qu'ils auront une place de stationnement devant l'école, ce n'est pas possible.
Il faut être réaliste ; il faut être vrai avec les personnes et le leur dire.

Devant toutes les écoles, on a quand même créé des parcs de stationnement, accompagné par la MEL que ce soit à Brel, à Neruda, à Curie. Vous trouvez des stationnements à côté mais, pendant les pics, il faudra faire un peu d'effort. Et nos agents sont aussi sollicités par les parents d'élèves pour faire de la surveillance parce que des gens ne respectent pas du tout le code de la route. Et c'est un vrai débat.

Je crois qu'il faut aller dans ce sens en disant : il n'y aura pas une place de stationnement pour chaque parent d'élève mais il faut savoir aussi se déplacer autrement dans la Ville.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais sortir un peu de la tarte à la crème et de la grenouille, surtout celle qui veut se faire plus grosse que le bœuf.

Pour revenir sur le fond, d'abord il n'y a pas que l'école et nous ne sommes pas en train de débattre uniquement du problème de la fermeture d'Elsa-Triolet et du comportement que nous aurons, les uns et les autres, face à cette fermeture.

Nous sommes sur un débat qui porte sur le budget de façon globale et nous évoquons la possibilité, pas seulement pour Elsa-Triolet, pas seulement pour les travaux de Kergomard, dans l'ensemble de la philosophie, sur l'ensemble des travaux. M. BOSSUT a dit que l'on a prévu, grosso modo, 16 à 17 M€ d'investissement dans les années qui viennent, d'ici à 2020.

La question qui se pose et que nous posons, qui est d'ailleurs celle que reprend le nouveau Président de Région lorsqu'il dit que l'on peut mourir socialement en étant guéri budgétairement et que, pour l'éviter, il vaut mieux investir pour créer de l'emploi même quand on est dans une situation financière délicate.

Et cette question, qui est fondamentale, c'est celle que nous posons en disant : *ces investissements qui sont sur des biens durables... écoles, bâtiments, y compris l'investissement sur les outils dans les écoles* qu'évoquait M. TELLIER et sur lequel nous le suivrons sur l'amélioration des outils nécessaires dans les écoles, sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la qualité d'accueil. Ce n'est pas un problème mais sur tous les éléments d'investissement, la question qui se pose c'est : *oui ou non, peut-on, pour partie y compris ceux que nous partageons avec vous* parce qu'il n'y a pas de raison qu'on n'en partage pas avec vous, vous n'êtes pas complètement obtus, nous non plus, du moins je le pense. Et donc que pour les investissements qui sont nécessaires, que nous discutons, on puisse commencer à les financer plus vite que d'attendre d'avoir l'argent, y compris en recourant à l'emprunt dans une période qui est bonne.

Quand M. BOSSUT nous dit, pour les écoles par exemple : *votre proposition est irréaliste parce que, de toute façon, il y a des opérations-tiroirs qui font qu'on ne peut pas investir plus vite...* Je l'entends. Cela veut dire que, pour les écoles, peut-être n'est-il pas nécessaire d'emprunter si effectivement il n'y a pas la possibilité technique de faire autrement mais que, pour d'autres investissements, il y a possibilité d'emprunter sans attendre d'avoir fini les écoles.

Voilà les questions fondamentales que nous essayons de poser, sans doute maladroitement, on n'a pas toujours la possibilité de vous traiter d'égoïste ou, plutôt, de ne pas accepter d'être traité d'égoïste ; on n'a pas la capacité d'être une grenouille ou de lire Voltaire tous les matins... Chacun fait comme il peut et comme il veut.

Mais nous avons simplement la volonté de dépassionner le débat en le posant. Quand on dit que des gens empruntent (et ils ne sont pas complètement obtus) y compris à titre individuel, pour acquérir un bien immobilier qu'ils louent de telle façon à financer pour partie leur emprunt, même s'ils doivent utiliser leurs propres ressources pour créer un patrimoine pour les générations futures... Eh bien, ce qui peut se faire dans une famille, peut se faire dans une famille aussi grosse que la famille roncuoise.

Ce sont là les débats que l'on essaie de poser.

Ce n'est pas l'endettement pour l'endettement.

C'est avoir un vrai débat sur l'ensemble des procédures budgétaires, sur l'ensemble des investissements qui apparaissent nécessaires et, y compris, de corriger ceux que vous envisagez pour lesquels il nous apparaît pouvoir faire autrement.

Et quand on discute des écoles, eh bien, oui, Monsieur TELLIER, nous ne vous avons pas encore répondu parce que notre pratique à nous n'est pas de savoir ce qui est bon pour ensuite le proposer et répondre à la marge aux critiques ou aux demandes des utilisateurs, c'est d'abord d'aller vers les utilisateurs pour voir avec eux ce qui semble nécessaire, ce qu'ils souhaitent corriger par rapport à des propositions que l'on peut faire pour ensuite les ramener devant vous.

Comme on a bien noté que sur les écoles, de toute façon on est dans la phase d'études et que c'est seulement vers la fin de l'année 2016-début 2017 que les premiers travaux sont envisagés, eh bien on aura le temps, avec cette réunion de demain et avec d'autres travaux, de vous faire des propositions, y compris des propositions qui viendront peut-être dans des décisions modificatives budgétaires pour accélérer les investissements s'ils sont possibles.

Voilà l'esprit dans lequel nous étions ; c'était un esprit ni partisan, ni de donneur de leçon, ni de se comporter comme des passésistes ou des égoïstes qui ne penseraient pas à la collectivité roncquoise.

On a pris du recul ; on essaie de faire des choses ; on essaie de faire des propositions cohérentes et globales.

N'essayez pas de toujours nous ramener à des petits problèmes, à des problèmes qui seraient purement de ne rien changer, d'être immobiles... Nous ne voulons surtout pas être immobiles ; nous ne voulons surtout pas que Roncq soit immobile, que ce soit dans sa manière d'investir comme dans sa manière de construire. Merci.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT, tout dans vos écrits, dans vos déclarations, dit le contraire, tout y compris les belles pages d'amour courtois que vous portez à votre Maire, que j'apprécie très moyennement (je vous le dis).

Pour pouvoir être respectable, être respecté et engager un vrai débat démocratique, il faut démontrer !

Je le dis ici devant mes collègues et avec mes collègues, votre groupe n'a pas fait la preuve, la démonstration d'une vraie volonté de travailler de manière sereine et constructive. On n'invite pas un Adjoint au Maire du jour au lendemain à une réunion...

(Réaction de M. ZAJDA)

Non, Monsieur ZAJDA, on n'invite pas les gens de cette façon !

M. TELLIER a fixé un calendrier et vous lui avez dit que vous alliez faire des contre-propositions. Tout le reste, c'est du pipeau, c'est de la vieille politique, de la politique d'avant !

On sait très bien que ces réunions sont organisées uniquement pour attiser les gens.

Si vous n'êtes pas une équipe porteuse de projets, il ne faut pas vous présenter aux élections municipales. On se présente avec des projets ; on ne les élabore pas en 2016, on les a préparés en 2013-2014 pour les proposer aux Roncquois.

Le discours ne tient absolument pas, je vous le dis comme je le pense et on va clôturer. A un moment donné, il faut arrêter ce type de débat qui n'a aucune hauteur parce que le sujet, ce n'est pas uniquement de parler du patrimoine scolaire, c'est de parler du budget. Or je n'ai pas compris grand-chose, si ce n'est que vous souhaitez emprunter encore davantage alors que, nous, nous ne visons qu'une seule chose : se désendetter et faire en sorte que les gens paient le moins d'impôts possible avec un service maintenu.

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole puis nous concluons.

M. BOSSUT –

Monsieur WABANT, j'entends bien vos propositions mais le plan d'investissement prévu sur la Commune porte sur un temps très réduit : 3 ans, globalement et il n'y a pas que les opérations scolaires, il y en a d'autres. Et les opérations-tiroirs nécessitent des chantiers... On ne va pas démarrer des chantiers dans toute la Commune la même année. Ce n'est pas possible, il faut savoir phaser et y aller progressivement.

On ne va pas investir pour le plaisir. Aujourd'hui on n'en a pas le besoin mais si demain, si dans 2-3 ans, on s'aperçoit d'une baisse de dotations encore plus forte qui nous contraint d'emprunter, on le fera. Mais il faut cibler l'emprunt. Je n'emprunte pas aujourd'hui à 1,5 % pour le placer à 1 %.... ce serait débile.

M. LE MAIRE –

Le débat est clos et nous passons au vote. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir » et « Action Roncquoise Citoyenne »

1.13 - BUDGET 2016 - Autorisations de programme - Ajustement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En application des articles L 2311-3-1 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il nous revient de nous prononcer sur la clôture des ces AP et CP. Tel est l'objet de la présente, selon tableau joint en annexe (toiletage).

VILLE DE RONCQ	Budget primitif 2016
----------------	----------------------

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2015) (1)	Crédits de paiement restant à réaliser au titre de l'exercice 2015	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer (exercices au-delà de 2016)
L'Eau et l'Arbre dans la Ville	941 000,00 €	941 000,00 €	489 767,14 €	- €	- €	- €
Valorisation de l'habitat	127 000,00 €	127 000,00 €	69 607,90 €	- €	- €	- €
Aménagement urbain du Blanc-Four	4 424 900,00 €	4 424 900,00 €	3 829 978,26 €	3 693,22 €	3 693,22 €	- €
<u>TOTAL</u>	<u>5 492 900,00 €</u>	<u>5 492 900,00 €</u>	<u>4 389 353,30 €</u>	<u>3 693,22 €</u>	<u>3 693,22 €</u>	<u>- €</u>

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.*

M. BOSSUT –

Dernière délibération que je vous présente et qui porte sur la clôture des autorisations de programme, dont vous avez eu l'information en Commission plénière.

Je ne pense pas que le sujet appelle un débat particulier ; je vous remercie.

M. LE MAIRE –

S'il n'y en a pas, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »

1.14 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (OSP) avec la SCIC Kaléide - Acomptes prévisionnels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 - Avenant n° 5

*Par délibération en date du 18 décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre territoire ronquois, en le qualifiant de **Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G)**, en mandatant l'association Service des Familles (devenue SCIC KALEIDE depuis le 1^{er} octobre 2013) et en autorisant la conclusion avec cette structure d'une convention de financement des Obligations de **Service Public (O.S.P)** et ce, pour une période de dix années (2013/2022).*

*La convention de financement des **Obligations de Service Public (O.S.P)**, stipule :*

- *qu'en contrepartie des Obligations de Service Public :*
 - 54 places (berceaux) en accueils collectifs (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;
 - 27 places en accueil familial (crèche familiale) ;
 - Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;
 - Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;
 - Développement de la parentalité ;.....
- *la commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F.*

A ce titre, il nous appartient chaque année de nous prononcer sur le préfinancement provisionnel alloué à la SCIC « KALEIDE » pour la gestion de l'activité « petite enfance ».

*Concernant l'année 2016, il vous est proposé de fixer ce financement provisionnel (subventionnement) à hauteur de **780 000 €**.*

Ce financements sera ainsi intégré dans un avenant n°5 à la convention de financement des Obligations de Service Public et fera l'objet des modalités de versement (à KALEIDE) repris ci-après :

- 260 000 € la 1^{ère} quinzaine du mois de février,
- 260 000 € la 1^{ère} quinzaine du mois d'avril,
- 260 000 € la 2^{ème} quinzaine du mois de mai.

La consolidation des comptes relative à ce financement provisionnel interviendra courant 1^{er} semestre 2017.

L'assemblée délibérante autorise, par le présent acte, le Maire à signer l'avenant 5 à la convention de financement des Obligations de Service Public.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous avez la parole.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Madame VANDEWIELE, je vous en prie.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour Action Roncquoise Citoyenne, nous allons bien entendu voter pour cette délibération étant donné que nous ne voudrions pas priver la petite enfance d'un budget. Nous sommes vraiment enchantés que la SCIC Kaléide, qui avait d'abord la gestion totale de la Jeunesse, n'ait plus désormais que la petite enfance.

Nous voulions vous informer que nous en sommes très contents et espérons que cela va perdurer parce que nous n'aimons pas trop cette société Kaléide ; nous étions plus pour des organismes privés avec des appels d'offres qui ne sont pas internes, communaux à 80 % des finances.

Félicitations déjà d'avoir externalisé au niveau de l'UFCV.

Et nous voterons cette délibération pour ne pas priver les Roncquois et les enfants de cet avenant.

M. LE MAIRE –

Cela s'appelle un appel d'offres, Madame VANDEWIELE.

Monsieur TELLIER.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été Présidente de cette Commission pendant quelques années quand j'étais avec vous, n'est-ce pas !

M. LE MAIRE –

Justement vous devriez le savoir.

M. TELLIER –

Je voudrais juste faire une observation ; j'avoue être surpris par ce que je viens d'entendre puisque j'ai aussi, pour mon plus grand bonheur, la délégation de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

C'est le genre de propos que je ne comprends pas. Comment peut-on lancer de tels anathèmes sur les uns et sur les autres ?

La question est toujours la même, c'est la réalité du projet qui importe.

Ce n'est pas l'enveloppe.

Ce n'est pas de savoir si c'est Pierre, Paul ou Jacques qui va mener l'action.

C'est de savoir ce qu'il nous propose !

Aujourd'hui, en tant qu'Adjoint, je veille à ce qu'il y ait un véritable projet, qui soit un projet structurant. Ce que l'on mène aujourd'hui avec l'UFCV satisfait effectivement aux principes qui ont été définis par le cahier des charges.

Sur la Petite Enfance, c'est pareil !

Ce n'est pas simplement de savoir si c'est Kaléide ou autre, la question c'est de savoir ce que l'on veut faire. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle cette semaine j'ai rencontré le Directeur de Kaléide ; on s'est posé la question de la reconduction du conventionnement avec la CAF. J'ai indiqué à Kaléide que je souhaitais que l'on soit innovant dans la reconduction, à savoir que l'on ne fasse pas un copier-coller de ce qui a été fait auparavant

mais qu'on amorce des choses qui vont permettre d'améliorer encore davantage les prestations offertes aux Roncquois.

Parce que derrière se pose la question : quel type de prestation, quel service fait-on ?

Ce n'est pas uniquement la question de savoir qui le fait, mais comment on le fait. Et c'est la raison pour laquelle je suis en train de réfléchir à la possibilité d'un jardin d'enfants.

C'est cela la question, Madame la Conseillère municipale, savoir ce que l'on veut mettre derrière et inciter précisément les uns et les autres à produire des choses innovantes.

Je tenais à le souligner, Monsieur le Maire, parce que je pense que c'est assez maladroit de tenir ce genre de propos et rappeler encore une fois que la véritable consistance de notre action municipale, quelle que soit notre position, c'est précisément les services que l'on rend à la population.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TELLIER.

Sans autre observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie et tout cela pour en arriver là.

1.15 - METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Création de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Approbation du Conseil municipal du rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges pour les compétences : aménagement numérique, aires de stationnement et cheminements doux

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle prévoit la transformation de Lille Métropole en Métropole Européenne de Lille au 1^{er} janvier 2015. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la Métropole Européenne de Lille (MEL) et ses communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 15 décembre 2015 pour examiner les valorisations des transferts de charges des compétences suivantes :

- Aménagement numérique ;*
- Aires de stationnement ;*
- Cheminements doux.*

Le rapport, approuvé par les membres de la commission, a des incidences sur l'attribution de compensation versée à la Ville de Roncq, ainsi réparti :

1/ Aménagement numérique : pas d'incidence sur l'attribution de la compensation versée à la commune ;

2/ Aires de stationnement : la valorisation du produit net de fonctionnement est de **8 593 €** ; Pour la Ville de Roncq, la liste des aires de stationnement susceptibles d'être transférées à la MEL est la suivante :

- Rue Danièle Casanova pour 802m² ;
- Rue Jeanne d'Arc pour 277m² ;
- Rue des Frères Bonduel pour 669m².

3/ Cheminements doux : commune : pas d'incidence sur l'attribution de la compensation versée à la commune.

Il vous est donc demandé d'approuver le présent rapport de la CLECT et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.**

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération technique (*Lecture du projet de délibération*).

Concernant les aires de stationnement, c'est un peu plus technique. Nous avons trois espaces qui sont repris pour une surface de 1748 m² : rues Danièle-Casanova, Jeanne d'Arc et des Frères Bonduel.

Techniquement, le calcul est assez simple. Les m² ont été valorisés à une valeur de 116 € ce qui nous a permis de déterminer une valeur historique de 202.768 €. Par rapport à la strate de la ville de Roncq, on peut considérer en théorie qu'il y aurait un emprunt à hauteur de 39 % sur 20 ans à un taux de 4 % ce qui nous amène des charges financières de 35.930 € qu'on vient additionner au coût historique précédemment calculé de 202.768 €. Donc un coût total de 238.698 € qu'on considère être sur 30 ans, soit un coût annuel de 7.957 €.

Et aussi par rapport à la strate de la ville de Roncq, il y a 8 % de charges indirectes calculées soit 637 €.

Le tout nous amène à un montant total de compensation de 8.593 € pour la partie de l'aire de stationnement. (*Reprise de la lecture*)

M. LE MAIRE –

Après ce brillant exposé, nous ne pouvons qu'adhérer à vos propositions en espérant que la MEL soit très productive et très efficace en la matière comme elle sait le faire sur d'autres sujets.

Avant de passer au vote et comme je vois Jean-Louis BEAUVENTRE, Président de la SCIC, je lui souhaite un bon anniversaire. C'était hier de mémoire. Comme il est présent, c'est l'occasion de lui dire : *heureux anniversaire*. Cela n'a effectivement rien à voir mais, à un moment donné, on peut aussi laisser parler son cœur.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.16 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2015 - 6^{ème} versement - Subventionnement 2016 - 1^{er} acompte et versement

Les subventionnements municipaux 2015 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de six délibérations reprises ci-après :

- n° 16/12/2014/66 du 16 décembre 2014	:	210 800 €
- n° 21/04/2015/21 du 21 avril 2015	:	42 700 €
- n° 26/05/2015/35 du 26 mai 2015	:	21 200 €
- n° 07/07/2015/51 du 7 juillet 2015	:	5 000 €
- n° 29/09/2015/67 du 29 septembre 2015	:	358 €
- n° 29/09/2015/68 du 29 septembre 2015	:	9 963 €

TOTAL 290 021 €

Dans le prolongement des délibérations de notre Conseil Municipal en date du 16 décembre 2014 (n°19/12/2014/66) et du 21 avril 2015 (n°21/04/2015/21) portant notamment sur le subventionnement associatif au profit de l'association ULJAP au titre des 1^{er} et 2^{ème} versements (respectivement 15 000 € et 5 000 €), nous vous proposons ce soir de vous prononcer favorablement pour le versement de 5 000 €. En effet, la convention triennale d'objectifs 2015-2016-2017 signée entre la Ville de Roncq et l'ULJAP détermine la contribution financière à 25 000€/an. Ce montant est réétudié chaque année.

ASSOCIATION VILLE	2015				
	Demande au titre de 2015	1 ^{er} versement (CM du 16/12/2014)	2 ^{ème} versement (CM du 21/04/2015)	6 ^{ème} versement	TOTAL SUBVENTION
ULJAP	25 000 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €

Cette nouvelle contribution financière clôture le versement au titre de 2015 qui s'élève désormais à un total de 295 021 €.

Par ailleurs, dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons le versement d'acomptes au titre de l'année 2016 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain conseil municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2016 - 1^{er} acompte, prévue dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

ASSOCIATIONS VILLE	2016	
	Rappel subventionnement 2015	PROPOSITION VERSEMENT OU AVANCE
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
GYMNASTIQUE	15 000 €	8 000 € Avance en attente de rencontre
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
ULJAP	25 000 €	15 000 € Avance en attente de rencontre
LES FRANCS ARCHERS	1 000 €	500 € Avance en attente de rencontre
ESR FOOTBALL	29 963 € *	10 000 € Avance en attente de rencontre
VOLLEY BALL	5 000 €	4 000 € Avance en attente de rencontre
JUDO CLUB	3 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
USR NATATION	4 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
BASKET BALL	7 000 €	3 000 € Avance en attente de rencontre
BMX CLUB DE RONCQ	4 000 €	2 000 € Avance en attente de rencontre
TENNIS CLUB	10 000 €	5 000 € Avance en attente de rencontre
TOTAL I		56 500 €

*29 963 € : le montant est décomposé comme suit : 20 000 € subvention ordinaire + 9 963 € subvention exceptionnelle

ASSOCIATIONS VILLE	2016	
	Rappel subventionnement 2015	SUBVENTION 2016
CINEMA GERARD-PHILIPPE	46 000 €	46 000 €
TOTAL II		46 000 €
TOTAL GENERAL (I+II)		102 500 €

Concernant l'association « Cinéma Gérard Philippe », une convention lie la commune à cette association sur la période 2014-2016. Nous vous proposons de reproduire pour 2016 l'échéancier de versement suivant :

- 21 000 € mandatés à la date du rendu exécutoire de la présente délibération ;
- 25 000 € mandatés au cours du 3^{ème} trimestre 2016.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, vous emporterez tout cela en peu de temps car n'oubliez pas que c'est la Chandeleur aujourd'hui.

M. DA SILVA –

C'est vrai et les crêpes m'attendent effectivement à la maison.

La première partie de la délibération a pour objet de compléter les subventions 2015. On a une convention signée avec l'ULJAP pour les saisons 2015-2016-2017 qui prévoit un financement par la Commune de 25.000 € et un solde à voter ce soir, si vous le voulez bien, de 5000 €.

Ensuite je vous propose de voter un acompte à certaines associations afin d'éviter toute rupture financière d'ici au prochain Conseil municipal.

(Lecture du tableau pour un montant de 56.500 €)

Enfin je vous propose de voter la subvention pour le cinéma Gérard-Philippe de 46.000 € conformément à la convention 2014-2016, qui sera versée en deux fois.

Voilà, Monsieur le Maire, ce qui est proposé afin d'aider les associations à bien vivre.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.17 - FOURRIERE ANIMALE - Ligue Protectrice des Animaux du Nord de la France (LPA-nF) - Convention à renouveler - Période 2016-2017

La convention qui nous lie à la Ligue Protectrice des Animaux du nord de la France (LPA-nF) est arrivée à son terme au 31 décembre 2015.

Il nous appartient donc d'en prévoir son renouvellement dès l'instant où la Ligue Protectrice des Animaux du nord de la France nous a fait parvenir une proposition dans ce sens.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle convention, largement inspirée de celle en cours, sont reprises dans le projet joint en annexe.

Nous vous proposons donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cette convention qui est établie pour une période de deux années soit du 3 février 2016 au 31 décembre 2017.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. LE MAIRE –

Monsieur DUQUESNE, vous avez la parole.

M. DUQUESNE –

Merci, Monsieur le Maire.

Par la présente délibération, il s'agit de se prononcer sur le renouvellement de la convention entre la ville de Roncq et la LPA dans des conditions identiques à celles en vigueur jusqu'à présent. En effet, la convention conclue en 2013 est aujourd'hui achevée depuis le 31 décembre dernier et il faut donc prévoir son renouvellement par le biais d'une nouvelle convention entre les deux parties : toujours la LPA, pour une période citée du 3 février 2016 au 31 décembre 2017.

Je rappelle que cette convention nous permet de gérer une obligation qui nous revient : la capture des animaux errants et leur mise en fourrière. Et la convention nous dote d'un outil permettant de confier cette prestation à la LPA.

Monsieur le Maire, je vous remercie de proposer cette délibération au vote de l'assemblée.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DUQUESNE.

Sans observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.18 - VALORISATION D'ACTIFS MUNICIPAUX - Cession possible de parcelles d'espaces verts et délaissés - Délibération cadre

Notre Commune est dotée d'un ensemble de parcs urbains et de grandes emprises naturelles qui participent sensiblement à l'amélioration du cadre de vie. Les autres espaces verts disséminés sur le reste du territoire et d'une surface de l'ordre de 6 hectares offrent en comparaison un morcellement qui sans toujours répondre aux fonctions attendues, génèrent mécaniquement un coût d'entretien annuel moyen de 1 € / m².

Avec cela, la crise et la baisse des dotations de l'Etat impactent directement le budget des collectivités territoriales et même si la situation financière de notre commune reste saine, des choix et des arbitrages sont à faire sous peine de voir nos finances se détériorer.

A partir de ces constats l'outil « patrimoine » s'affiche comme un levier d'action mobilisable pour éviter ou limiter baisse des investissements, réduction des services ou augmentation des impôts.

C'est d'ailleurs dans cette logique que notre assemblée depuis quelques années, applique une politique de gestion rationnelle du portefeuille foncier de la Commune par des décisions de vente d'immeubles communaux.

S'inscrivant dans la même mouvance et la même dynamique, la municipalité a engagé une réflexion globale sur la refonte de certains de ses espaces verts dont ceux situés dans les lotissements, et considère la question de leur cession.

Au regard des situations absurdes de terrains perdus pour tous, sources de dépenses d'entretien pour la Commune, la municipalité envisage trois hypothèses :

- *le maintien dans le patrimoine communal lorsque le fonds participe à la composition urbaine ;*
- *la cession aux riverains directs pour les petites emprises ;*
- *des opérations de logements dans les cas appropriés.*

Le principe de ce processus est ici simplement exposé. Il est entendu que tout projet de cession sera nécessairement soumis à votre approbation à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville est propriétaire d'environ 50 parcelles + 20 (je l'expliquerai après) représentant près de 6 ha.

Si je fais un peu d'historique, ces espaces verts... Je ne parle évidemment pas des espaces verts communaux style parcs, mais d'héritages ou de transferts suite à des opérations immobilières.

La question de l'entretien s'est bien sûr posée depuis quelque temps en ce qui nous concerne puisqu'on estime que l'entretien de ces hectares coûte en moyenne 1 €/m² ; il est vrai que c'est un peu moins cher lorsque c'est une pelouse d'un seul tenant par rapport à des espaces verts où l'on retrouve des végétaux ou des buissons.

A partir de là, force est de constater que, dans ces opérations, à l'origine l'espace vert d'accompagnement (on en trouve beaucoup aux Chats-Huants) avait pour rôle de marquer fortement le territoire. Il faut bien reconnaître que, depuis ce temps, la nature a fait son œuvre puisqu'aujourd'hui ces espaces disparaissent un peu dans toutes les frondaisons qu'on peut avoir avec les jardins privés ou les jardinets ; ils n'ont peut-être plus le même intérêt qu'au départ. Et nous sommes régulièrement interpellés par des riverains qui souhaitent quelquefois racheter un morceau d'espace vert parce que contigu à leur terrain, d'une occupation parfois délicate dans certains quartiers parce qu'ils sont très enclavés.

A la lueur de tout cela (coût d'entretien et demandes diverses) nous proposons aujourd'hui de réfléchir à une analyse fine pour rétrocéder ces espaces verts en tout ou partie.

Tout ou partie effectivement parce qu'on a déterminé trois catégories. Sur la projection, on a repris trois exemples d'espaces qui sont à peu près les thématiques sur lesquelles on va s'appuyer :

- l'espace vert (exemple la rue Massenet) : il est bien évident qu'on ne va pas le rétrocéder à un riverain. Il est trop petit pour faire une opération ; il fait partie intégrante du quartier et de sa composition donc maintien dans le domaine public
- autre exemple d'un tout petit espace que l'on entretient aussi aux Chats-Huants. Le riverain en souhaite la rétrocession depuis des années. Il ne présente aucun intérêt dans la conception générale de l'opération. Nous interrogerons l'ensemble des riverains de ce genre d'espace vert et ils sont nombreux : *êtes-vous partants pour acheter ce petit espace à côté de chez vous ?*

A la lueur et à la faveur de la délibération que vous allez prendre ce soir, nous pourrions interroger les Domaines, base de négociations pour bon nombre de ces espaces. Aujourd'hui les Domaines demandent de produire une délibération du Conseil municipal parce qu'ils ont sans doute une surcharge de travail.

Voilà donc le 2^{ème} type d'espace vert : cession de petites emprises aux riverains.

- Le 3^{ème} type sur lequel on se pose aussi des questions, voyez l'exemple projeté rue de la Briquetterie. Pour le savoir, il faut être riverain de cette rue : à l'arrière de la façade de la rue de la Briquetterie, il y a un terrain de 4500 m², superbe, 80 m de long, un peu plus de 50 m de large. Il ne faut pas être grand urbaniste pour y concevoir un projet. Ce terrain est peu utilisé et lorsqu'il l'est, nous avons souvent des réclamations des riverains.

Pour ce terrain, on se pose la question ; cela ne pourrait-il pas être du reconditionnement, de redonner une nouvelle vie à ce foncier qui est en urbain. L'opération que l'on verrait bien fléchée, vu la proximité de Michelet, serait d'essayer,

par exemple, d'y faire un petit programme de plain-pied seniors. On a une capacité de 15 à 18 logements. C'est une réflexion que l'on va vous soumettre par la suite ; on ira même au-devant des riverains exposer le projet communal.

Exposer le projet pour plusieurs raisons :

- D'une part parce que la concertation, on y croit.
- D'autre part parce qu'on aura bien évidemment des réactions et des personnes qui nous diront : *cet espace vert, c'est nous qui l'avons payé*. Et nous répondrons : *c'est nous qui l'avons entretenu depuis 20 ou 25 ans*.

Aussi par économie, par rapport aux terrains avant d'aller gruger sur les espaces agricoles trop facilement... c'est de se dire : *on a intra-muros des terrains qui peuvent servir à des opérations de logements*. Je cite celui-là mais il y en a d'autres encore sur la Commune.

J'estime que sur ces 6 ha, près de 2 ha peuvent facilement être reconditionnés pour des petites opérations.

Certes dans cette démarche, on sait qu'il y aura des obstacles sans doute, de la part des riverains parfois, mais il faudra expliquer. Sans doute (je parle d'une façon générale) sur les espaces verts et selon l'analyse juridique des positionnements différents, les ASL ont disparu. Tout cela sera analysé au fur et à mesure et au cas par cas pour essayer de trouver des solutions.

Lorsque je parlais des 50 + 20 à titre d'exemple que nous souhaitons aussi régulariser, je pense notamment aux Chats-Huants où des espaces verts ont été occupés par les riverains et ce depuis 20-25 ans. Les gens ont prolongé leur jardin, ce qui représente à peu près une vingtaine de parcelles qui seront à négocier. Personne n'a jamais trop rien dit. Moi-même je ne connais pas l'origine de cette disposition.

On en profitera, au travers de cette démarche, pour faire ces régularisations.

Le vote qui vous est demandé ce soir... M. WABANT disait la fois dernière : *je ne vois pas pourquoi on passe une délibération cadre puisqu'en fait on ne va rien décider*. En fait, on décide d'un principe. En termes de valorisation de nos actifs municipaux, c'est de se dire : *Est-on prêt à cette démarche ?*

Y souscrivez-vous ?

Il est bien évident qu'on va revenir vers vous. Aujourd'hui, nous ne disposons pas d'une liste exhaustive et bien qu'on nous l'ait demandée, je suis incapable de la fournir parce qu'à ce jour, c'est un document de travail inexploitable. Si vous voyiez toutes les ratures sur les trames, cela ferait bien rire.

Non exploitable sauf par les initiés que sont l'élu qui y travaille, les fonctionnaires qui s'y attachent. On n'est donc pas suffisamment prêt.

C'est aussi par rapport au souhait des gens qui se situent soit pour racheter un terrain, soit par rapport à une opération qui se passera derrière chez eux. Pour savoir comment la population va réagir ; il n'y a donc pas de document figé, il y a une liste de tous ces espaces. D'ailleurs même sans cette liste, il suffit d'aller se balader dans un quartier : l'espace vert qui n'est pas clôturé, c'est automatiquement un espace que l'on entretient. On peut déjà se faire une idée du problème.

C'est un travail assez long... On parlait d'un travail d'ermite, de moine, de bénédictin !

C'est effectivement un travail assez ingrat. C'est peut-être aussi pour cette raison qu'on ne s'y est pas plongé plus tôt ; on a toujours autre chose à faire. On a toutefois décidé de s'y atteler pour valoriser tout ce patrimoine municipal.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

C'est une délibération très importante et vous savez combien de fois j'ai râlé parce que le dossier n'avancait pas assez vite. Je suis heureux qu'elle soit présentée aujourd'hui au Conseil municipal.

Vous avez raison ; c'est un travail de moine, de bénédictin mais on a envie que les choses aillent vite en la matière parce qu'il s'agit d'abord de se mettre en cohérence avec nos principes : il n'y a pas de petites économies et partout où on va tondre la pelouse sur des petits carrés, cela n'a plus aucun sens dans une ville où, en général, le végétal est omniprésent.

Je tenais d'ailleurs à rappeler que cette valorisation, ce n'est pas simplement celle de notre patrimoine ancien, ce sont aussi des opérations nouvelles.

Je rappelle simplement que lorsqu'on a fait la Liane4, le plan de la métropole prévoyait entre 4 et 5 ha de végétalisation tout le long du linéaire à la charge de la Ville. Non seulement cette végétalisation n'apportait rien au paysage puisque le bus passe déjà dans des paysages plutôt ruraux où la nature reste encore prégnante, mais en termes d'entretien

c'était compliqué en pleine voirie et en plus avec les moyens dont on dispose aujourd'hui, cela devient plus compliqué.

Là aussi, on a souhaité un plan plus minéral, le naturel étant à l'extérieur.

Par ailleurs, vous l'avez très judicieusement dit : on est en cohérence aussi par rapport à notre volonté de refaire la ville sur la ville. Et tant qu'on peut retarder le dispositif de mise à disposition des terres agricoles, c'est toujours du temps de gagné.

Si on peut donc mettre des micro-projets là où, aujourd'hui, on a des espaces verts qui sont, comme vous l'avez démontré, dans la ZAC de la Briquetterie, je pense qu'on fait œuvre tout à fait utile.

Encore une fois, il n'y a pas de méthode. La vraie méthode, c'est de se promener dans la Ville, comme vous le faites tous les uns et les autres (je l'imagine). On redécouvre en permanence des espaces qu'on voudrait voir transformés en parking ou d'autres où le parking ne sert strictement à rien et qu'on pourrait embellir.

A chaque fois, on se base sur l'observation.

Je tiens à rappeler que dans le précédent mandat nous faisons des visites et nous en avons faites beaucoup, ce qui a permis à chaque élu de voir là où les choses ne fonctionnaient pas bien et là où on pouvait gagner de la ville sur la ville.

Pour moi, c'est donc une délibération extrêmement importante. Elle paraît banale parce qu'elle est présentée en fin de séance, après le budget mais, pour moi, c'est un geste politique fort que l'on pose. Et si on arrive à récupérer les 6 ha que l'on a, pour l'instant, identifiés, c'est plutôt extrêmement positif.

On est bien convaincu qu'il y a des écueils juridiques, que l'on va tous devoir, de manière très serrée et combative, convaincre sur un certain nombre de sujets, y compris le Préfet, parce qu'on sait que ce n'est pas toujours très facile. Mais on ne peut pas tenir des discours dans les salons et, quand on est dans la réalité du chantier, avoir des réglementations coercitives. Il faut que l'on arrive à mettre tout cela dans une cohérence de vie.

Je vous remercie pour la présentation de ce soir, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais rajouter un point : c'est vrai que sur le plan juridique, on sera sans doute parfois en fragilité mais je pense que ce n'est pas en restant sur place qu'on fera avancer le business. Vous parlez de la Préfecture, des contrôles de légalité ; on verra ce que cela donnera.

C'est la raison pour laquelle j'aimais bien le terme de délibération de principe.

Je comprendrais difficilement ce soir que l'on s'exprime autrement que par « favorable » ou « défavorable » ; on ne parle pas d'un espace précis ce soir. On aura l'occasion de revenir vers vous, sans doute en plusieurs fois parce que des affaires vont se régler plus rapidement que d'autres. A ce moment-là, les gens pourront s'exprimer par rapport à un projet mais, aujourd'hui, on est sur une intention. Je peux concevoir que des gens disent : *Non, moi, je veux entretenir la totalité actuelle, point à la ligne.* Il faut savoir qu'en face il y a un budget. Ou que les gens disent : *Je veux bien regarder ce qu'il est possible de faire pour aller vers une source d'économie et de redistribution de ces espaces.*

Je comprendrais mal l'abstention par rapport à ce genre de délibération.

M. LE MAIRE –

Le sujet se pose un peu comme pour le patrimoine scolaire ; il ne s'agit pas de retirer. Il y a des endroits où l'on remettra. Au contraire, c'est de pouvoir avoir un jugement d'opportunité en fonction de ce que l'on regarde parce que la Ville bouge sans arrêt. On ne peut donc pas figer les situations ad vitam aeternam.

C'est bien le sujet : à chaque fois de redéployer, de revisiter y compris des espaces et c'est plutôt positif.

M. PETILLON –

Par rapport à l'époque où ces opérations ont été créées, il n'y avait pas d'espace Leurent, il n'y avait pas l'espace vers la vallée qui était propriété de la Ville. On n'a donc pas à rougir de supprimer quelque chose ; on est en train de redistribuer différemment... On a déjà parlé un peu avec les élus de Coulée verte qui va aussi s'installer, ce n'est pas uniquement le fait de supprimer des espaces verts pour l'entretien, c'est de supprimer l'entretien d'espaces verts qui sont aujourd'hui dépassés par rapport au rôle qu'ils ont pu jouer.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT, je vous en prie.

M. WABANT –

Monsieur le Maire, j'ai bien compris qu'il fallait se promener dans Roncq pour connaître tous les espaces verts. J'avais juste demandé la liste des espaces verts pour pouvoir y travailler parce que nous avons un plan avec des photos ; je pense que c'est utile y compris, comme vous le disiez tout à l'heure, même en se promenant tout le temps, on découvre quelquefois des espaces qu'on a oubliés. La promenade ne peut donc pas suffire.

Ceci étant, j'avais posé la question et j'ai, pour partie, la réponse aujourd'hui : à quoi sert la délibération ?

Cette délibération apparemment est nécessaire pour un certain nombre d'administrations avec lesquelles nous avons à travailler. Donc pourquoi pas ?

Par rapport à l'ensemble de l'enjeu, vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, qu'il fallait avoir un programme et qu'on se présente aux élections avec un programme mais on ne dit pas qu'on va rediscuter avec les gens de la Commune à un moment ou à un autre.

Nous avons un programme par rapport à la scolarité ; nous l'avons changé parce que Pergaud n'existe et qu'il faut donc adapter. C'est la raison pour laquelle on rediscute avec les gens parce qu'on tient compte des évolutions.

Notre programme sur les espaces verts prévoyait effectivement de faire le point de l'ensemble des espaces verts et notamment de voir comment certains pouvaient être réutilisés dans le cadre d'une réappropriation pour construction. On est donc dans la démarche pour les grandes surfaces qui est la vôtre aujourd'hui. Nous n'avons pas d'opposition de principe, nous pensons que c'est une bonne démarche de rechercher quels sont les endroits où on peut faire mieux ; ce n'est pas forcément une démarche pour le principe de l'économie, c'est une démarche sur : comment reconstruire la ville sur la ville, comme vous le disiez tout à l'heure, puisque c'était ce que nous avons également écrit.

Donc la seule question qui nous opposait : les petites emprises doivent-elles être forcément vendues aux riverains ou ne peuvent-elles pas être utilisées autrement, y compris par des associations, plutôt qu'à la charge de la Commune et propriété des riverains.

C'était la seule réserve que nous avons sur ce sujet et qui nous conduisait à dire : *il faudrait peut-être, pourquoi pas, lister.*

Voilà pourquoi nous avons posé ces questions.

Voilà pourquoi nous envisagions de nous abstenir à cause de la formule : *la cession automatique aux riverains pour les petites emprises*, pour expliquer à M. PETILLON pourquoi nous l'avions envisagé et que c'était tout à fait compréhensible par rapport à la façon dont la délibération était rédigée.

Mais tenant compte des engagements et des précisions apportées, nous voterons pour cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

**1.19 - DEMANDES DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME -
Emplacement réservé de superstructure n° 2 : levée partielle - Suppression partielle de la
marge de recul rue de Linselles - Avis du Conseil municipal**

Dans une démarche de rationalisation des procédures, la Métropole Européenne de Lille regroupe traditionnellement en un seul remaniement qui couvre plusieurs Communes, l'ensemble des ajustements qui peuvent faire l'objet d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Dans ce cadre, la Commune a fait connaître son souhait d'inscrire les dossiers qui suivent sans attendre la révision générale du document d'urbanisme :

Emplacement Réserve de Superstructure n° 2 : « Extension parc rural du Bois Leurent. Espace vert et parc public, rue de Lille R. N. 17 » ((superficie 7 hectares) - Bénéficiaire : Commune).

Une levée partielle est sollicitée pour cette réserve au profit de la Commune. L'ajustement répond à l'aspiration de l'association des Chiens Guides d'Aveugles (CGA) de construire sur son fonds, une maison de gardiennage du site.

Le périmètre de levée de réserve représente une surface de moins de 1,2 hectare (cf. plan joint) et touche pour l'essentiel un terrain déjà propriété de l'association.

Par la présente délibération, il vous est demandé d'approuver cette orientation dès l'instant où le foncier des CGA n'a pas vocation à intégrer le patrimoine communal et que la levée partielle n'affecte ni la cohérence ni l'équilibre de la réserve.

Marge de recul rue de Linselles

Une suppression partielle est sollicitée afin d'optimiser les possibilités de construction pour l'opération d'habitat prévue en zone UB par le bailleur social Notre Logis aujourd'hui propriétaire de l'assiette foncière de l'ancienne entreprise Cosyn. Par souci de cohérence, l'abandon du reliquat en zone UC est également demandé.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.**

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez toujours la parole.

M. PETILLON –

Traditionnellement, la Communauté Urbaine engage une fois par an ce que l'on appelle une modification simplifiée du PLU ; c'est une espèce de charrette élaborée en général au mois d'octobre, reprenant sur le territoire de la Communauté Urbaine (sous la forme d'un gros pavé style annuaire téléphonique) les petites modifications qui sont demandées par les communes ; la dernière a eu lieu en octobre 2015.

Il s'avère qu'avec le PLU 2, prévu en 2018, le Préfet a demandé d'accélérer cette procédure afin d'y mettre fin et la dernière aura lieu au mois de juin.

On doit donc remonter vers la Communauté Urbaine les points sur lesquels on souhaite demander des modifications simplifiées (j'insiste modifications simplifiées), donc des modifications qui sont mineures.

Deux dossiers sur lesquels on vous demande de vous prononcer ce soir :

- Comme je l'indique sur la projection, les Chiens guides d'aveugles sont propriétaires jusqu'au front-à-rue avec une petite voie d'accès. Il se fait que le terrain était en réserve communale pour extension pour le parc urbain. Nous n'avons pas l'intention d'aller grignoter sur le patrimoine des Chiens guides d'aveugles mais cette réserve les empêche aujourd'hui un projet de conciergerie. Nous demandons, dans le cadre de cette modification simplifiée du PLU, de lever la réserve sur la partie en question ;

- L'autre concerne le Blanc-Four, rue de Linselles. Sur cette partie, il y a ce que l'on appelle une marge de recul. C'est un recul par rapport à l'alignement non pas pour élargissement mais uniquement implantation de bâtiment. Il se fait qu'aujourd'hui nous avons une opération immobilière sur le site Cosyn, qui est impactée par cette petite marge de recul qui, aujourd'hui, n'a plus d'intérêt puisque des maisons y ont été construites. On retrouve un bâti urbain front-à-rue de l'autre côté. Nous supprimons donc, sur ce secteur-là, la marge de recul qui est inscrite.

Voilà les deux petits points qui font l'objet de cette délibération.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.20 - AIRE ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Avis du Conseil municipal

La loi Besson du 5 juillet 2000 impose aux communes de plus de 5 000 habitants de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage ou de passage sur son territoire.

Dans ce cadre, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018 a prescrit la réalisation de 55 places en aire d'accueil pour le territoire tourquennois.

Pour répondre à leurs obligations légales, les communes de Roncq et Halluin ont dès 2004 envisagé une aire intercommunale de 22 places et délibéré à ce sujet.

L'emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) devait cependant être remis en question par délibération du 17/12/08 en raison du caractère inondable du site précédemment retenu.

Enfin par délibération du 10/7/12, une 3^{ème} localisation était validée, celle de 2008 se révélant incompatible avec le SDAGE.

Au-delà du lieu d'implantation, notre assemblée en 2012 a approuvé :

- *une aire de 22 à 30 places (la ville de Tourcoing venant s'associer au projet) ;*
- *la mise en œuvre d'une procédure de révision du PLU (imposée par la conversion de la zone A de l'emprise de l'aire d'accueil).*

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a préconisé un accès par la RD 191 plutôt que la RD 617, le conseil de communauté a alors choisi de voter en octobre 2012 un sursis à statuer sur la décision finale, dans l'attente de la réponse du conseil général gestionnaire de la RD 191.

En février 2014, le conseil de communauté décide d'organiser une nouvelle concertation préalable motivée par l'évolution du projet liée à :

- *l'accès par la RD 191 ;*
- *une aire de 44 places (la Commune de Neuville-en-Ferrain souhaite rejoindre le programme suite à la suppression de son emplacement réservé sur l'emprise du Petit Menin).*

Le 16 octobre 2015, le conseil métropolitain tire le bilan de la concertation et décide de remanier le document d'urbanisme au travers d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU sur laquelle l'avis de notre assemblée est demandé.

Le projet (plan masse en PJ) qui associe les Communes de Roncq, Halluin, Tourcoing, Neuville-en-Ferrain (1) expose :

- *une emprise de 12 000 m² ;*
- *la réalisation de 44 places (soit 22 familles) environ 100 personnes ;*
- *un accès par la RD 191 (pour lequel une procédure de déclassement doit être conduite avec enquête publique) ;*
- *le renforcement de la structure paysagère en cohérence avec les ambitions du parc du Ferrain.*

- (1) *une convention liera les acteurs de la gestion de l'aire, en particulier MEL et les quatre communes pour définir le rôle et la contribution de chacun, notamment à la gestion et au suivi socio-éducatif des familles*

Au terme de l'enquête publique unique prévue pour juin 2016 (procédures de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU et de déclassement partiel de la RD 191 sont regroupées dans l'enquête publique unique), après avis et conclusions du commissaire enquêteur :

- le conseil de la métropole se prononcera sur l'Intérêt Général du projet poursuivi et le cas échéant, approuvera les modalités de mise en compatibilité nécessaires à sa mise en œuvre. Pour mémoire, le projet nécessite une réduction de la zone A (agricole) à la faveur ici d'une extension de la zone UE (zone d'activité) contigüe ET l'usage du secteur sera consacrée par la création d'un Emplacement Réservé de Superstructure.*
- le conseil départemental sera appelé à se prononcer sur le déclassement de la voie express, condition d'accès de l'équipement.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.*

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Pour ce projet de l'aire d'accueil des gens du voyage, je pense qu'on a pris au moins une dizaine de délibérations depuis que je suis élu. On arrive à la phase finale.

Une enquête a été menée en octobre : l'aire d'accueil a été prévue au départ à côté de Triselec, ensuite dans la pâture (zone humide), puis sur l'emplacement que je vous montre à l'écran.

Dans la première enquête, cette aire d'accueil à cet endroit était desservie par la RD617.

Lors de l'enquête, le Commissaire enquêteur avait souhaité annexer sur la RD191 ; c'est le site qui est retenu aujourd'hui.

L'aire d'accueil a grandi un peu puisque Neuville-en-Ferrain est venue se rattacher à l'implantation de l'aire d'accueil avec 44 emplacements soit 20-22 familles.

Aujourd'hui il nous faut délibérer au terme de toutes ces enquêtes successives sur la modification du PLU parce que le PLU, lui, ne prenait pas l'inscription de l'aire d'accueil tant que les enquêtes n'étaient pas terminées.

On nous propose aujourd'hui une procédure un peu rapide « procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU » ; on s'est déjà prononcé, il suffit tout simplement

de confirmer. L'enquête sera organisée au mois de juin. En même temps ou juste après, sera organisée une enquête par le Département sur le déclassement de la RD191 qui, aujourd'hui, a un statut de voie expresse pour pouvoir se desservir sur cette voirie.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

<p>1.21 - PROCEDURE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE - Avis du Conseil municipal</p>
--

La création, au 1^{er} janvier 2015, de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a entraîné le retrait du Syndicat Mixte Gens du Voyage (SMGDV), lequel a été transformé de plein droit en syndicat intercommunal, dont les statuts ont été adoptés par délibération du Comité Syndical du 12 février 2015.

Lors de son comité syndical en date du 8 décembre 2015, le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage a validé la procédure de dissolution de son syndicat au 30 juin 2016 avec validation par les conseils municipaux des villes adhérentes.

Nous avons pris connaissance de cette décision concordante, par envoi du Syndicat intercommunal des Gens du Voyage, réceptionné le 13 janvier 2016, nous invitant à faire connaître notre décision sur cette dissolution et ce, en application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur cette dissolution à compter du 30 juin 2016.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. PETILLON –

Toujours dans le cadre de la loi MAPAM, le Syndicat mixte des gens du voyage a été dissous et la compétence reprise par la Communauté Urbaine qui l'a actée par délibération le 8 décembre dernier. Elle doit faire l'objet, dans un délai de 3 mois, sinon accord tacite, d'un avis du Conseil municipal.

M. LE MAIRE –

Pas de remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.22 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - Programmation 2016 - Présentation d'un projet et demande de subvention

En date du 18 janvier courant, nous avons été destinataires de la circulaire préfectorale dédiée à la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au titre de la programmation 2016.

Dès lors où notre ville est encore éligible à ce dispositif au titre de l'exercice 2016, nous vous proposons de solliciter auprès des services de l'Etat une demande de subvention concernant les travaux d'extension de l'école Pauline Kergomard.

En effet, la ville a engagé depuis 2014 au travers de son plan stratégique du patrimoine une réflexion visant à optimiser, rationaliser et mutualiser ses équipements. La réflexion porte aujourd'hui sur les groupes scolaires et plus particulièrement sur l'école Pauline Kergomard qui consiste à proposer une deuxième tranche d'extension permettant à cette école d'accueillir les classes de l'école Elsa Triolet qui n'est plus adaptée au fonctionnement actuel (3 classes occupées pour une capacité totale de 10 classes).

Les travaux envisagés sont des travaux de réhabilitation afin de pérenniser les bâtiments existants, prévoir une restructuration importante du bâtiment et des travaux d'extension.

Le coût estimatif de cette opération (hors maîtrise d'œuvre et hors V.R.D) s'élève à 1 139 000 € H.T. Les travaux devraient se dérouler sur deux exercices 2016/2017 avec un démarrage prévu dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Cette opération est reprise dans nos prévisions budgétaires 2016 et 2017, suivant le tableau de financement ci-dessous :

OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN H.T.	SUBVENTION D.E.T.R. SOLLICITEE (40 %)	AUTOFINANCEMENT
Ecole Pauline KERGOMARD	1 139 000 €	455 600 €	683 400 €

Il nous revient donc ce soir de valider le principe de la mise en chantier de cette opération au titre de l'exercice 2016, de solliciter de l'Etat la subvention D.E.T.R. la plus élevée possible et de valider le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 26 janvier 2016.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous avez pu le voir dans le budget qu'a présenté Patrick, l'année dernière on a proposé une DETR sur l'annexe mairie et on a eu la chance de recevoir 170.000 € de

Monsieur le Préfet pour les travaux qui sont en cours actuellement sur l'accessibilité de ce bâtiment.

Cette année, on se repositionne sur la DETR et on la cible sur les établissements scolaires et l'école Kergomard. On sollicite M. le Préfet à hauteur de 40 % pour obtenir, si possible, 455.600 € et ce sera avec plaisir qu'on les acceptera dans notre budget.

M. LE MAIRE –

J'espère que nous les décrocherons.

Sans remarque particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.23 - PROMENADE DE FLANDRE - Partenariat pour l'emploi entre la Métropole Européenne de Lille MEL), les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing, le Pôle emploi Nord/Pas-de-Calais, la SCI du Petit Menin - Convention de partenariat

L'ouverture de l'espace commercial Promenade de Flandre situé dans le prolongement du centre commercial « Auchan Roncq », à la croisée des villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing et en forte proximité avec la Belgique, sur le territoire de l'Eurométropole, est prévue au 1^{er} semestre 2017.

Le site se déploiera sur 60 000m² SHON, dont 46 150 m² de surface de vente à dominante équipement de la maison et bénéficiera d'une importante zone de chalandise.

Ce projet d'envergure, fruit d'un partenariat étroit au sein des sociétés Altarea Cogedim et Immochan France, s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC du Petit Menin avec une dimension urbanistique et environnementale forte. Il présente également une dimension sociale qui passe par l'accès des populations les plus proches aux emplois générés par ce projet.

En effet, la construction de la zone commerciale et des ouvrages annexes, la réalisation des nouvelles voies d'accès, puis l'ensemble du fonctionnement de ces divers équipements apporteront leur part à la création d'emplois accessibles aux habitants du territoire (environ 750 emplois équivalents temps pleins seront créés à terme sur l'ensemble de la ZAC du Petit Menin, dont 650 pour le projet « Promenade de Flandre ». ; auxquels s'ajoutent 200 emplois qui seront dédiés au chantier et 50 emplois supplémentaires pendant la phase de préouverture).

Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing s'associent au sein de la Cellule Grands Projets, et en application de la « Charte partenariale métropolitaine Pôle Emploi-MDE », pour anticiper ce développement de l'emploi et mettre à la disposition des entreprises et des habitants une offre de service globale.

La Cellule Grands Projets est une instance territoriale animée par la Maison de l'Emploi, dont l'objet est de définir les modalités d'action sur les recrutements en nombre et rassemble les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire : Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi, le Plan

Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Mission Locale, la Région Nord - Pas de Calais, l'Etat, ainsi que les services économiques des villes.

Avec le projet Promenade de Flandre, la SCI du Petit Menin - fruit de l'association d'ALTAREA et d'IMMOCHAN - poursuit cette démarche avec Pôle Emploi Nord - Pas-de-Calais et la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing pour anticiper le développement de l'emploi et mettre à disposition des entreprises et des habitants une offre de service globale.

Il vous est donc proposé ce soir, d'accepter les termes de la convention de partenariat pour l'emploi d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention (projet joint en annexe).

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 26 janvier 2016.***

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, vous avez la parole.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Je dois faire vite parce que les crêpes attendent...

Il s'agit d'une convention de partenariat de 12 mois pour Promenade de Flandre, pour l'emploi entre la MEL, les villes de Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing, la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing et Pôle emploi Nord/Pas-de-Calais.

Il s'agit de la création de l'espace commercial Promenade de Flandre, situé dans le prolongement du centre commercial Auchan Roncq, avec plus de 46.000 m² de surface de vente à dominante de l'équipement de la maison, l'ouverture étant prévue au 1^{er} semestre 2017.

Après ce rappel, j'ajoute qu'il y aura un vivier d'emplois : 750 emplois créés à terme sur l'ensemble de la ZAC du Petit-Menin dont 650 pour le projet Promenade de Flandre.

A cela s'ajoutent 250 emplois pour le chantier et 50 supplémentaires pendant la phase d'ouverture.

Pôle-emploi, Maison de l'emploi Lys-Tourcoing s'associent donc à la cellule Grands projets en application de la Charte partenariale métropolitaine Pôle emploi-MDE. Cela permet d'anticiper le développement de l'emploi et de mettre à la disposition des entreprises et des habitants une offre de service globale.

Cette cellule aura alors des missions bien déterminées en faveur de l'emploi et de son développement.

Promenade de Flandre s'inscrit ainsi dans un projet global de développement du territoire Lys-Tourcoing. Il y a quatre dimensions fortes que j'aimerais rappeler :

- une dimension éducative et pédagogique
- une dimension de l'emploi
- un ancrage au territoire et au développement durable
- une dimension liée aux usages numériques contemporains.

Et de proposer aux entreprises une offre de services adaptée dans le cadre de leurs recrutements :

- réaliser une analyse partagée des besoins de recrutement
- développer des plans d'actions spécifiques
- favoriser l'engagement social des entreprises.

Tout cela à horizon 2017 parce que le projet d'ouverture, c'est le printemps 2017.

Voilà le contenu de ce partenariat.

M. LE MAIRE –

C'est souriant, Madame THOREZ.

Là aussi, il s'agit d'une délibération extrêmement importante.

Mme THOREZ -

Une promesse d'avenir.

M. LE MAIRE –

Absolument.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur WABANT, je vous en prie.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais simplement apporter deux précisions.

J'ai soulevé, en Commission municipale, le fait que ce type de convention avait bien entendu notre soutien mais nécessitait d'y voir des contreparties, entre guillemets, et des engagements réciproques entre l'investissement « public » dans la création de cet outil et les

engagements qui seraient pris par les entreprises « utilisatrices », celles qui seraient amenées à créer de l'emploi.

Je l'ai relu attentivement ; j'ai vu les engagements pris sur les clauses qui pourraient être insérées dans les marchés et les engagements sociétaux qui sont pris par les entreprises. Je pense que c'est effectivement un très bon outil d'anticipation qu'il faut développer et nous voterons pour.

M. LE MAIRE –

On termine sur une note d'unanimité, c'est parfait.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

<p>1.24 - PARC D'ACTIVITES « PIERRE MAUROY » - Dénomination de voies</p>

La fin du chantier de la première tranche du parc d'activités Pierre-Mauroy est envisagée courant Mars 2016.

Dans le cadre de ces travaux l'aménageur SEM Ville Renouvelée a créé deux voies. Afin de faciliter l'installation du premier acteur économique début Avril 2016, il est nécessaire d'attribuer une dénomination pour ces deux rues.

Il est donc proposé les dénominations suivantes :

- *Rue Pierre-Antoine DELAHOUSSE (voie reliant la rue de Lille au rond-point du CVE) ;*
- *Rue de la 3^{ème} révolution industrielle (voie secondaire permettant l'extension de la ZAC Pierre-Mauroy)*

M. LE MAIRE –

Madame BUCHET, nous vous écoutons pour la dernière délibération.

Mme BUCHET –

Il s'agit effectivement de la toute dernière délibération, celle qui attend les crêpes...

Le parc Pierre-Mauroy s'aménage et deux voies ont été créées par la SEM Ville Renouvelée.

Il nous appartient ce soir de les dénommer.

1^{ère} proposition : rue Pierre-Antoine Delahousse.

C'est une rue qui relie la rue de Lille au rond-point du CVE.

Qui était Pierre-Antoine Delahousse ?

C'est un industriel ronquois qui, à l'âge de 37 ans, inscrit son nom de famille dans le monde du textile. Il fonde la maison Delahousse qui produit et vend du lin. Nous sommes en 1849, la manufacture s'installe rue de Bousbecque ; on y fait des draps et du linge de table.

En plus de ses activités industrielles, il a été Conseiller municipal de 1876 à 1881, sous le mandat d'Antoine Hennion puis Conseiller municipal et délégué du Bureau de bienfaisance de 1881 à 1886 sous le mandat d'Edouard Bonduel.

Pierre-Antoine Delahousse s'est éteint à l'âge de 80 ans.

2^{ème} proposition : rue de la 3^{ème} Révolution industrielle.

C'est une rue qui permet l'extension de la ZAC Pierre-Mauroy.

Qu'est-ce que la 3^{ème} révolution industrielle ?

Elle est née sous l'impulsion de Jérémie Rifkin.

La 3^{ème} révolution industrielle donne la priorité à l'économie circulaire et est aujourd'hui une vraie réalité : plus de 300 projets régionaux ont été lancés en faveur d'une économie décarbonée ; ce sont des projets qui engagent de nombreuses entreprises dans la transition énergétique (maîtrise de l'énergie, efficacité énergétique, économie d'énergie dans le transport et le bâtiment), transition couplée à Internet, des objets connectés, ville, logement, transport, et aux mobilités douces.

Dans ce parc du 21^{ème} siècle, cette rue de la 3^{ème} Révolution industrielle trouve toute sa pertinence.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame BUCHET.

Je pense que ce sont deux bonnes propositions.

La première, parce qu'il fallait honorer un homme qui est vraiment à la charnière entre agriculture et fabrique textile. C'est une famille issue de la terre, donc ronquoise, et qui à la fin du 18^{ème} siècle développe des activités textiles, qui vont ensuite prendre de l'ampleur en s'industrialisant. C'est la famille des Laurent Delahousse, Christophe Delahousse, Mathieu Delahousse qui est sur Europe1... Cela va se diversifier par la suite mais c'est important de rappeler qu'à cet endroit où on prend un peu de terre agricole, on rend par un nom hommage à cette interpénétration entre agriculture et industrie textile.

La seconde, c'est la promesse d'avenir portée par la Région Nord/Pas-de-Calais/Picardie à travers la 3^{ème} révolution industrielle sur un parc d'activités Pierre-Mauroy.

Je pense que cela « a de la gueule » comme on le dit.

Merci, en tout cas, pour ces propositions.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci à vous.

Avant de nous séparer, je signale que tous les rapports annuels d'activités de la MEL sont à votre disposition au bureau du DGS.

Bonne fête de la Chandeleur et bon appétit.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 25.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.